Vol. 7 • No. 1 • Du 17 au 23 Juillet 2013 Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00

HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162 Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

DÉCÈS OU ASSASSINAT DU JUGE JEAN SERGE JOSEPH ?





Voir page 4

Le magistrat Jean Serge Joseph aurait reçu de fortes pressions de la part du Président Martelly et du Premier ministre Laurent Lamothe

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2013 DE FANMI LAVALAS

POUR UNE HAÏTI SANS EXCLUSION ET L'INCLUSION DE TOUS !



Voir page 4

Dr Maryse Narcisse, coordonnatrice de Fanmi Lavalas et Mme Mirlande H.Manigat du Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes (RDNP)









HAITI LIBERTÉ

1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti
Tél: 509-3407-0761
Responsable:
Yves Pierre-Louis

Email : editor@haitiliberte.com

Website : www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

EDITEUR
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Fanfan Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS EN HAITI
Wendell Polynice
Daniel Tercier

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Didier Leblanc
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Joël Léon
Claudel C. Loiseau
Anthony Mompérousse
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Jean Bertrand Laurent

DISTRIBUTION: CANADA
Pierre Jeudy
(514)727-6996

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
718-713-6863 • 647-499-6008
computertrusting@gmail.com

WEBMASTER
Frantz Merise
frantzmerise.com

Une sixième bougie pour Haiti Liberté !

Par Berthony Dupont

Cette semaine Haiti Liberté vient de boucler avec succès sa sixième année d'existence et entame avec courage quoique dans la douleur la septième année de sa publication. Un journal politique, toujours présent au rendez-vous quotidien de la lutte des masses populaires haïtiennes pour non seulement les accompagner dans leurs revendications mais surtout pour stopper cette descente aux enfers dans l'arbitraire, le déshonneur, la honte et l'humiliation.

Tout comme nous avions combattu le régime de Préval, l'occupation du pays par les puissances impérialistes sous couverture des forces de l'ONU, aussi bien que l'avènement du fossoyeur Joseph Michel Martelly sur la scène politique, et même depuis qu'il avait seulement l'intention d'être candidat pour continuer la politique de son prédécesseur, nous avions pris notre position ferme de le dénoncer, en indiquant justement qu'il était un danger menaçant.

Guidé par cette volonté de lutter pour le changement, Haiti Liberté n'a jamais cessé de désigner du doigt que le martellysme n'est autre qu'un instrument mercenaire attaché à la stratégie laborieusement mise au point par les chancelleries occidentales. La situation que nous vivons aujourd'hui est la conséquence de notre tolérance particulièrement de la classe politique qui a permis que le grotesque infernal de ces puissances coloniales enveloppe le pays. Voilà qu'elles sèment maintenant la mort, le kidnapping et la désolation au sein de la population. C'est la pointe de l'iceberg, il faut attendre pour en voir plus.

Nous en sommes là du fait d'accepter de prendre langue avec ce régime qu'on nous a imposé aux desseins iniques de continuer à nous salir davantage, du fait d'accepter et d'applaudir toutes les infamies que les colonialistes nous imposent et surtout du fait de la complicité de certaines personnalités avec leur souci intransigeant de défendre consciemment cette clique de bandits, de criminels, d'assassins à la solde des impérialistes à travers des faux-fuyants comme par exemple *: « il faut lui donner une chance ! Martelly a été élu pour 5 ans, laissez-le accomplir son mandat! Nous ne sommes pas partisans de coups d'état »* au lieu de prendre la position régalienne. Attitudes truffées de perfidie et de sous-entendus réactionnaires pour cautionner le régime voire même se prêter à la défense des intérêts des agresseurs impérialistes. Pour eux, le pays peut disparaître, le peuple peut être réduit en haillons pourvu que Martelly finisse son mandat ! Malgré que les preuves ne cessent de s'accumuler quant à la volonté destructrice des criminels au pouvoir. Quelle cruelle injustice quand la priorité face aux actes malhonnêtes du pouvoir est de ne pas combattre Martelly !

Qu'on ne se fasse pas d'illusions ! L'offensive du pouvoir ne se ralentira pas parce qu'on aura cédé, ou parce qu'on aura voulu, comme certains le préconisent, laisser passer l'orage Martelly. Cette offensive meurtrière ne prendra fin que seulement lorsqu'elle aura atteint ses objectifs essentiels : la neutralisation des forces progressistes ou bien lorsqu'elle aura stoppé la mobilisation pour le changement. C'est la pointe de l'iceberg, on n'a encore rien vu

Avec ce 313ème numéro, cette semaine, signe d'une existence combative vouée à la lutte anti-impérialiste, Haiti Liberté espère rester longtemps debout dans la résistance pour accompagner les masses qui luttent pour s'affranchir du joug qui pèse sur leur dignité, leur souveraineté, leur liberté et qui de plus vise à maintenir l'emprise économique et sociale des nantis. Nous aimerions célébrer beaucoup d'autres anniversaires, mais nos moyens financiers qui ont toujours été faibles se détériorent de plus en plus et nous n'avons pas honte de le dire : la survie du journal est terriblement menacée au milieu des pires difficultés.

C'est une évidence, l'avenir de la presse écrite progressiste est bien plus qu'incertain. Mais nous savons bien à quelle solidarité exemplaire de nos lecteurs, sympathisants et amis du journal nous devons notre existence. Nous leur en serons toujours reconnaissants !

Nous du journal, nous continuerons à prendre notre responsabilité historique en appelant les masses populaires à se mobiliser pour le départ des trafiquants de drogue à la haute Magistrature de l'Etat haïtien.

Si nous souhaitons quitter définitivement cette situation de misère, de faim, de pauvreté, de violence et d'ignorance, nous devons mettre fin à ce système d'exploitation qui nous ruine. Pour ce faire, nous n'avons qu'à reprendre le chemin que nos ancêtres nous avaient tracé.

Ainsi l'histoire nous acquittera, la vérité nous affranchira !

Détournement de 1 million de gourdes au bureau de l'ONA de Ouanaminthe

Selon les déclarations, de Rolex Monpremier, directeur de l'ONA dans la région de Ouanaminthe, Sud-est, un montant évalué à plus d'un million de gourdes aurait été détourné par 3 employés, le chef du personnel de l'institution et deux autres employés : Ashley Prospère et Corette Augustin. «Quant à l'implication de certains employés de l'ONA à Ouanaminthe dont je suis le responsable, J'ai des preuves de détournement de plus d'un million de gourdes dans lequel sont impliqués 3 employés de l'institution dont le chef du personnel. Toutes ces personnes sont actuellement dans le maquis. Naturellement, l'une d'entre elles est actuellement en congé. Les deux autres sont absents à leur poste depuis une semaine. S'agissant de ce dossier, je fais tout ce qui incombe à ma responsabilité. Le reste est entre les mains de la direction générale de l'ONA, la dernière instance décisionnelle.

Violence à Fond Toin, un mort, 5 arrestations et un local incendié

Par Jackson Rateau

Dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 Juillet dernier, dans la localité Fond Toin, commune de Léogâne, Ouest, une vague de violence a éclaté dans un bordel du nom de « Kay Liknè », faisant un mort, 5 arrestations et le local incendié. Il s'agit, en effet, d'une belliqueuse bagarre issue d'une navrante scène de jalousie entre deux consommateurs du dit bordel, Elisson Primé et Jonas Exhumé.

Elisson avait accompagné sa petite amie au club. La laissant quelques instants pour s'occuper de quelque chose d'autre, la gonzesse s'était laissée prise dans une aguichante filature de M. Jonas qui s'était mis à la séduire. Les ayant surpris tout à coup dans une fine conversation, Elisson a enragé, puis une farouche querelle s'est éclatée entre les deux rivaux. Elisson fit sortir son arme blanche et transperça Jonas de 9 coups de poignards. En cours de route vers un centre hospitalier à Léogâne, la victime succomba à ses blessures. La boite de nuit « Kay Liknè » a été rasée par la population de Fond Toin qui l'a incendiée à ras le sol.

La police a finalement procédé à l'arrestation de 5 individus dont le propriétaire du bordel ; cependant Elisson qui a eu le temps de s'échapper est activement recherché par la police.

Embauchage des Magistrats « zafra » !

Par Isabelle L. Papillon

Le directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Pierre Esperance dénonce, une fois de plus, l'embauchage des Magistrats « zafra » dans l'Appareil judiciaire haïtien par les autorités du pays, notamment le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Me Jean Renel Sanon, avant l'installation des membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), en juillet de l'année dernière.


Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Me Jean Renel Sanon


Pierre Esperance, Le directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH...Photo Le Nouvelliste

Effectivement, au lendemain de son installation, le CSPJ dans un circulaire a demandé, conformément à la loi régissant cette nouvelle institution, à tous les Tribunaux et Cours d'Appel de toutes les juridictions du pays de ne plus procéder a aucune prestation de serment de Magistrats. Le CSPJ a rappelé que dorénavant ces Magistrats devront être certifiés avant toute prestation de serment. Cette disposition est-elle respectée par l'Exécutif, vu qu'il veut à tout prix contrôler l'appareil judiciaire et les mettre à son service.

Selon Pierre Esperance, depuis la nomination de ces Magistrats« zafra », les dossiers dans lesquels sont impliqués les proches du pouvoir tèt kale, Michel Martelly, sont expressément confiés à ces Magistrats. On peut prendre comme exemple le dossier du conseiller de Michel Martelly, Calixte Valentin impliqué dans l'assassinat du commerçant, Antonal Derissaint à la frontière haïtiano-dominicain, a été confié au Magistrat ''zafra"Fermo-Jude Paul qui n'a pas pris du temps pour libérer ce criminel au su et au vu de tout le monde. Le Commissaire du Gouvernement de la Croix-des-Bouquets, Me Mario Beauvois pour avoir perquisitionné la résidence puis arrêté des drogues-dealer à Tabarre a été limogé et remplacé par un Magistrat « zafra » dont le nom est péremptoirement cité dans le trafic de drogue. « En effet, j'ai aussi l'habitude de transporter de la drogue pour l'actuel Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de la Croix- des-Bouquets, Me Lenny THELISMA, ce pour le compte de l'actuel conseiller du président Joseph Michel Martelly. Cependant, Me Lenny THELISMA qui habite Martissant 7, ne reçoit pas la drogue chez lui, mais au Carrefour Flreuriot. » Lit-on dans le témoignage de Sherlson Sanon.

Actuellement, le dossier impliquant au moins 2 membres du pouvoir tèt kale, Joseph Lambert, Lenny Thelisma et un sénateur qui lui est propre, Edwin Zenny alias Edo est confié à un autre Magistrat « Zafra », Me Maximin Pierre. Il était un avocat du cabinet Ephésien Joassaint, défenseur du présumé chef de gang, Joseph Lambert. Il y a tant d'autres cas du même genre. « Tant qu'il y a de chats dans l'appareil judiciaire, les rats ne gagnent jamais de procès. » Disait-on.

Cette situation mérite d'être corrigée, mais quand la faire et qui la fera ! Le CSPJ avait entamé le processus de certification des Magistrats, mais aucun résultat concret n'est encore effectif. En attendant, les Magistrats « zafra » continuent de renforcer la corruption, l'impunité et la détention préventive prolongée dans le système judiciaire haïtien.

La population peut-elle porter plainte devant les IFI?

Par Yves Pierre-Louis

En partenariat avec Gender Action (GA), Haïti Grassroots Watch ou « Ayiti Kale Je » a organisé un atelier de travail autour du thème : « Connaitre nos droits : Comment faire des suivis auprès des Institutions Financières Internationales sur les effets sociaux et le genre en Haïti », le vendredi 12 juillet 2013 à Port-Au-Prince. Cet atelier est animé par le responsable du programme de Gender Action, Claire Lauterbach. L'objectif de cet atelier est d'informer la population haïtienne à travers les groupes organisés sur les différentes formes de protestation auprès des Institutions Financières Internationales (IFI), notamment la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Ces deux institutions financières sont reconnues comme étant des instruments financiers de l'impérialisme pour maintenir sa domination politique et son exploitation économique sur les pays appauvris par le colonialisme.


Claire Lauterbach, responsable du programme de Gender Action

L'animatrice de cet atelier, dans son intervention a mis l'accent sur les effets sociaux, le genre, la politique de sauvegarde et la reddition de comptes auprès des IFI. Avant même la réalisation des projets, la population doit savoir identifier les effets potentiels nocifs des politiques et projets sur le plan social. Elle doit identifier également les rôles et normes sexospecifiques des projets.

Quant aux politiques de sauvegarde, l'obligation est faite aux IFI pour qu'on respecte les patrimoines nationaux et d'autres valeurs sociales du pays. Elle résume ainsi ces politiques : « Les politiques de sauvegarde sont des obligations contre lesquelles on peut tenir les IFI responsables aux niveaux social, environnemental, des méfaits sur le genre, du déplacement forcé, de la santé, etc... »

La population a droit à la reddition de comptes auprès des IFI. En cas de tort causé par les activités potentielles, des plaidoyers doivent être engagés par des actions publiques, réunions, avec des responsables de projets, lettres, pétitions, sit-in, manifestations, suspension du projet, etc... Elle peut engager également des procédures légales en portant de plaintes par devant le panel d'inspection dit indépendant et impartial. La demande peut être faite au nom des habitants ou de leurs représentants de la région.

En effet, la politique des IFI se résumant à financer les riches pour pouvoir donner du travail aux pauvres, entre directement dans le cadre de l'application de la politique néolibérale qui, en fait a pour conséquence la destruction de la production nationale, la privatisation des entreprises publiques et qui a abouti au déchirement du tissu social haïtien.

La conclusion d'une étude menée par Ayiti Kale Je sur les financements des 61 millions de dollars de la Banque Mondiale pour des projets de développement communautaire de 59 communes du pays prouve que les financements des IFI contribuent à enrichir la classe possédante et à appauvrir les masses. En encourageant les groupes à se former pour obtenir le financement, PRODEP a renforcé la République des ONG en Haïti. Le projet a également rongé le traditionnel système de solidarité et dans certains cas a renforcé le pouvoir des élites locales.





Décès ou assassinat du juge Jean Serge Joseph?



Mes. Newton St-Juste et André Michel

Par Thomas Péralte

Le juge Jean Serge Joseph, âgé de 58 ans, qui était en charge du dossier de corruption de la famille présidentielle, a trouvé la mort dans des conditions non encore élucidées, le samedi 13 juillet 2013 à l'hôpital Bernard Mevs, à Port-Au-Prince. Il est décédé 11 jours après avoir rendu un jugement avant dire droit, le mardi 2 juillet dernier, faisant injonction au président Michel Martelly d'ordonner la compa-



Samuel Madistin

rution personnelle de 19 membres de son administration par devant le Tribunal, dont son Premier ministre, Laurent Lamothe.

La disparition mystérieuse et prématurée du juge Serge Joseph a surpris, et plus d'un l'a attribuée au pouvoir T*ètkale de Michel Martelly, vu qu'il a reçu toutes sortes de pressions venant de c*elui-ci. Les informations issues des proches de la victime ont fait savoir qu'il y aurait eu deux réunions suivies, le mercredi 10 et le jeudi 11 juillet 2013, planifiées par l'actuel doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Jean Michel Raymond, au cabinet d'un conseiller du président Martelly, Me. Garry Lissade, où *étai*ent également présents le président Michel Joseph Martelly et le Premier ministre Laurent Lamothe. Le magistrat aurait reçu de fortes pressions de la part du président Martelly pour mettre fin à ce dossier scandaleux. « Convoquez une audience rapide et clore immédiate ce dossier » déclare-t-il.

Le refus du juge d'obtempérer aux injonctions des plus hautes autorités d'abandonner ce dossier lui coûte la mort, va ainsi la justice en Haïti. On dit souvent la justice élève une Nation, en Haïti la justice enterre la Nation. Au moment où le président Martelly parle hypocritement de l'Etat de droit, un magistrat est tombé pour sa conviction dans la justice. La justice haïtienne est-elle vraiment indépendante ?

En effet, deux avocats, amis du magistrat victime, Samuel Madistin et Joseph Claudel Lamour ont confirmé qu'il leur a fait des confidences sur de fortes menaces qu'il a reçues de la part du pouvoir en place. Ils se disent prêts à témoigner devant les instances compétentes.

Pour Me. Samuel Madistin, les rencontres ont bien eu lieu avec le président Michel Martelly, le Premier ministre Laurent Lamothe en présence du ministre de la Justice, Jean Renel Sanon et le conseiller du président, Me. Gary Lissade, au cours desquelles de fortes pressions ont été exercées à l'endroit du juge dans l'exercice de ses fonctions. « C'est une mort suspecte, je suis prêt à faire une dénonciation devant la justice » a fait savoir Me. Madistin. Quant au Me. Joseph Claudel Lamour, le juge Jean Serge lui a confié : « Il y a de fortes pressions sur moi venant du pouvoir. On est très offusqué contre ma décision prise contre la famille présidentielle ». Me. Lamour se dit prêt à témoigner par devant n'importe quel tribunal pour qu'il raconte tout ce qu'il lui a dit afin que la vérité puisse être établir dans cette affaire.

Le député de l'Estère, Jules Lionel Anélus, président de la commission des droits humains à la Chambre des députés et proche de la famille de la victime, lui aussi, a dévoilé des secrets de la rencontre au cours de laquelle le président Martelly a déclaré au juge : « Eske w konn wè madanm yon prezidan al nan prizon pandan prezidan an toujou sou pouvwa a. » raporte le député.

Le directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Pierre Espérance a dénoncé la pression de l'Exécutif sur le Judiciaire. Le cas du juge Serge Joseph est patent, après une prise de décision contre la femme et le fils du président Michel Martelly, impliqués dans des cas de corruption, selon la dénonciation des deux avocats : Mes. Newton St-Juste et André Michel. « Nous avons en affaire avec un pouvoir délinquant qui nage dans la corruption et exerce des pressions sur la justice. Malgré la présence du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), la justice se trouve dans un état où elle n'a jamais été depuis son existence », a déclaré Pierre Espérance.

Le sénateur Moïse Jean Charles, de son côté, a qualifié la mort subite du juge « d'assassinat politique ». Après ce coup fatal contre la justice, le sénateur Moïse Jean Charles continue d'exiger le départ du président Martelly à la tête du pays. Il demande à nouveau, à ses collègues à la Chambre des députés d'assumer leurs responsabilités en mettant le président Martelly en accusation selon les prescrits constitutionnels. Si les parlementaires refusent de prendre leurs responsabilités face aux dérives du pouvoir tètkale ; le peuple haïtien doit se soulever pour renverser l'ordre des choses tant au Parlement qu'au Palais national. Tout le monde est menacé sous la machine de la mort du pouvoir Tetkale.

Il faut rappeler que, le citoyen, Hénold Florestal qui a endossé la plainte contre des membres de la famille présidentielle haïtienne, pour «usurpation de titres», affirme avoir été victime de menaces et d'intimidations mercredi 10 juillet dans la soirée

Les faits se seraient produits aux environs de 8 heures PM dans le quartier de Christ-Roi à Nazon, où réside M. Florestal. Plusieurs hommes à bord de 3 véhicules aux vitres teintées, se seraient renseignés sur son lieu de résidence et l'auraient, par la suite, sommé de se rétracter.

L'avocat de Hénold Florestal , Me André Michel, a fait savoir que, parmi ces individus, se trouvait un ancien directeur général de la Police Nationale d'Haïti dont il s'est, pour l'instant, gardé, dit-il de révéler l'identité, mais il assure qu'il ne s'agit pas de Mario Andrésol.

Me Michel rapporte que ces individus qui étaient très menaçants, ont demandé à son client d'enlever sa plainte contre Sophia et Olivier Martelly, respectivement femme et fils-ainé du président Michel Martelly.

Toujours, selon André Michel, ces hommes auraient fait savoir à son client que le président Martelly serait prêt à négocier avec lui pourvu qu'il accepte de retirer sa plainte. Dans le cas contraire, cela risquerait de mal se terminer pour lui.

Donc il est clair que, le décès suspect du juge Jean Serge Joseph et les actes d'intimidation dont faisait l'objet le plaignant Enold Florestal démontrent qu'il n'existe pas de l'Etat de droit en Haïti, et que la justice vit sous des menaces évidentes. Ces derniers jours des dossiers criminels impliquant des proches du président Martelly tels que : Joseph Lambert, Ernest Edouard Laventure alias Mòlòskòt et autres sont devant le tribunal. L'assassinat du magistrat Jean Serge Joseph était-il un acte voulu et planifié pour essayer d'intimider les juges et étouffer les grands dossiers ?

Université d'été 2013 de Fanmi Lavalas:

Pour une Haïti sans exclusion et l'inclusion de tous !

Par Hervé Jean Michel

La Fondation Dr Aristide pour la Démocratie a été, du 11 au 14 juillet 2013, le théâtre d'un évènement d'importance, la célébration de la deuxième Université d'été 2013 de Fanmi Lavalas, qui a culminé au 15 juillet, date d'anniversaire de naissance d'Aristide, revendiquée journées de partage, de solidarité et d'amitié par les Lavalassiens et sympathisants.

Sous le thème : « Pour une société sans exclusion », le Dr Maryse Narcisse, coordonnatrice de Fanmi Lavalas a ouvert les séances de réflexions et de débats autour d'une multiplicité de sujets à caractère : politique, économique, social et culturel. Fanmi Lavalas , comme l'a si bien dit la coordonnatrice et comme l'a si bien illustré le choix des intervenants, a fait appel à des spécialistes de divers horizons, partageant cependant des convictions démocratiques, pour engager la parole et développer les différents sujets devant animer les débats au cours de cette Université.

Il s'agit de questionner les multiples problèmes auxquels est confrontée la société haïtienne et d'engager des réflexions d'ensemble dans un esprit de participation. Dégageant l'essence de cette Université, le Dr Maryse Narcisse a précisé qu'il s'agit pour Fanmi Lavalas, d'anticiper, de préparer l'avenir et de construire une nouvelle vision, vision transformatrice de la société haïtienne. La coordonnatrice a peint le sombre tableau, spectacle lamentable d'une Haïti qui gît dans la pauvreté, la misère et une gouvernance douteuse. Fanmi Lavalas, a-t-elle dit, « est en train de construire le pouvoir, avant même de le conquérir dans des élections libres, honnêtes, démocratiques et inclusives ».

Monsieur Claude Roumain, coordonnateur de l'Université d'été de FanmiLavalas, a lui aussi présenté la tragique situation du pays, un pays nageant dans l'exclusion totale, aggravant ainsi les rapports sociaux. Le coordonnateur a plaidé pour une société sans exclusion dans le cadre d'un nouvel Etat de droit, qui privilégie le droit, la constitution et les lois comme boussole.

Claude Roumain invite les Haïtiens à la réflexion, à l'engagement, à la lutte pour déconstruire notre vieille société traditionnelle, avec tout son système d'exploitation, d'injustice, d'ignorance, bref cette vétuste société doit disparaître pour faire place à une société nouvelle dans laquelle tous les droits des citoyens et des citoyennes sont respectés. C'est donc vers cela que conduit l'effort de Fanmi Lavalas, dans sa lutte pour aider tout le monde à réfléchir, à comprendre et à se lancer dans la bataille pour cette nécessaire et inévitable transformation d'Haïti.

Cette Université a effectivement présenté sa première conférence sur la « Constitution et Etat de droit » avec Mme Mirlande H.Manigat, qui a largement instruit que tout régime qui se veut répondre à une vocation démocratique doit se construire sur la constitution et les lois. Ce sont, d'après la conférencière, les bases sur lesquelles toute société qui revendique l'Etat de droit doit s'appuyer.

Construire une société démocratique, une société d'essence d'Etat de droit, revient pour MirlandeManigat à établir et respecter la hiérarchie des normes qui régissent toutes les institutions et toutes les décisions se rapportant à cette société. L'une des conférences qui a fondamentalement marqué la première journée de l'Université d'été de 2013 de FanmiLavalas a été celle présentée par Claude Roumain« L'Etat faible et ses défis : construction démocratique et développement ». Dans son explication d'Etat faible avec une remarquable illustration du cas haïtien, un Etat contre la majorité, privilégiant seulement la minorité, niant jusqu'à l'existence des exclus, l'Etat haïtien ne saurait être porteur d'un projet de développement socio-économique démocratique. C'est un Etat totalement en porte-à-faux par rapport à la construction démocratique. « C'est un Etat antinational, corrompu, incapable d'offrir une alternative à la grave crise qui secoue Haïti ». Le conférencier a poursuivi dans la ligne d'une transformation totale de la société, dans la mesure où l'Etat haïtien est frappé d'obsolescence et se pose en négation totale de tout changement en profondeur de la société. D'ailleurs, tous les conférenciers qui ont réfléchi sur ces thèmes socio-économico-politiques, reconnaissent qu'on ne peut rapiécer ces structures vieillies, frappées de caducité, que la société haïtienne doit se donner un Etat apte à répondre aux grandes exigences historiques de l'heure et du devenir.

La conférence de l'économiste Hancy Pierre- Louis a poussé de nombreux jeunes et d'autres participants à l'Université, à une prise de conscience, encore plus aigüe, de la crise d'Haïti. Dans son exposé, « Un agenda pour la croissance économique et le développement », l'économiste s'est servi d'une courbe économétrique pour démontrer la dégringolade économique d'Haïti. En comparant la croissance exponentielle de la population et l'absolue faiblesse de la croissance économique, la preuve a été faite de la disparité aggravante entre les ressources pour la satisfaction des besoins et la démographie galopante.

Si les problèmes ont été soulignés de manière claire, des solutions ont été proposées. Non seulement, il faut transformer l'Etat haïtien en un Etat moderne, appliquant des politiques publiques en adéquation avec les problèmes de la société, mais aussi la dimension sociale doit être privilégiée. Donc, les biens et les services produits doivent satisfaire les besoins sociaux dans le processus économique.

Hancy Pierre-Louis, en optant pour un développement socio-économique endogène, prône une utilisation efficiente de l'aide externe, afin que le pays réduise, relativise la dépendance, pour qu'il puisse un jour s'autodéterminer et construire son propre destin.

Toutes les autres interventions situent les politiques publiques du pays dans cette même perspective d'une Haïti inscrite dans la dynamique de l'autodétermination. Les thèses soutenues par des intervenants, tels : Anthony Dessources, Patrick Elie, Dr Gabriel Nicolas, Dr Guy Dépeignes, etc… rejoignent cette même préoccupation d'une construction démocratique axée sur l'endogénéité et la construction du nouvel Etat haïtien répondant aux besoins et aux légitimes aspirations du peuple haïtien.

A la grande question à savoir quelle économie construire et au profit de qui ? L'Université dans sa généralité répond très clairement, une économie pour satisfaire les besoins et aspirations de tous les Haïtiens, c'est-à-dire une économie défendant les intérêts des Haïtiens, de tous les Haïtiens. L'Université a aussi montré que Fanmi Lavalas a déjà répondu à la problématique du genre. Une question qui fait couler beaucoup d'encre, quand on sait que les femmes haïtiennes représentent la majeure partie de la population, alors qu'elles ne jouissent pas encore de tous les droits que lui attribue la constitution. Selon Mme Marjorie Michel, dont l'intervention portait « sur la problématique du genre », Fanmi Lavalas dépasse le quota de 30% que les femmes doivent occuper dans les différentes fonctions publiques, en préconisant le tiers. Sur chaque trois postes, le tiers doit être occupé par une femme. Néanmoins, elle a encouragé les femmes à ne pas s'éclipser elles-mêmes du jeu politique, sous prétexte que c'est une affaire d'hommes et non de femmes. Mme Michel a aussi critiqué la société d'exclusion d'Haïti qui, à son avis, avait pendant longtemps exclu la participation de la gent féminine à la res publica.

Cette Université d'été a été aussi l'occasion pour Fanmi Lavalas d'exhorter les jeunes à s'impliquer davantage dans la politique. Les jeunes doivent s'instruire, permanemment, ils ne doivent jamais se dessaisir de leur mission, en tant que force sociale montante, authentique valeur qui incarne le vrai changement, la vraie société d'inclusion. Le rôle de la jeunesse a été mis en évidence au cours des débats. De nombreux critiques ont démontré comment la jeunesse a été écartée, délaissée dans les politiques orchestrées par l'Etat haïtien. La jeunesse a été toujours sacrifiée au nom des slogans et des mensonges d'une société d'exclusion, qui valorise le mensonge et des intérêts égoïstes.

A Suivre

Le dernier sale coup du pouvoir Martelly !

En marge du décès du juge Jean Serge Joseph

Par Fanfan la Tulipe

Ki mounn ki kab di m ki mounn ki touye lanperè ?

La coupe était déjà pleine avec de graves accusations faites devant notaire, épinglant deux proches de Martelly, son conseiller l'ex-sénateur Joseph Lambert et l'actuel sénateur Edo Zenny. Selon Sherlson Sanon, le «repenti» du gang «Base Kakos» à Jacmel, ces deux énergumènes seraient (ou sont) les commanditaires d'assassinats, de kidnapping et seraient (ou sont) les cerveaux d'un réseau de trafic de drogue. Ces accusations s'inscrivent du reste dans le cadre d'arrestations, la semaine dernière, de malfaiteurs, de malandrins dans l'orbite rapprochée de Martelly.

En effet, Jojo Lorquet, confident, promoteur, ancien organisateur de bals pour l'artiste dépravé Sweet Micky aux Etats-Unis, ainsi que Patrick Maître, chauffeur de Martelly, ont été mis en examen et écroués au pénitencier national sur ordre du juge d'instruction Bélizaire Lamarre. Les deux énergumènes seraient de mèche avec Ernst Laventure Edouard, alias Mòlòskòt, ex-journaliste, coordonateur général des douanes autodésigné, accusé d'usurpation de titre, d'usage de faux et d'association de malfaiteurs.

Le champion des «**5E**», le président Martelly, grand promoteur d'un Etat de droit devant Belzébuth n'a pipé mot. Son porte-parole, le sirupeux et pompeux Lucien Jura a été chargé de la sale besogne de défendre l'indéfendable ainsi que l'immoralité fleurissant dans les jardins de ronces de la présidence, lors de l'émission «Ranmase» du samedi 7 mai dernier à Radio Caraïbes. Antérieurement, l'honneur du président (s'il en a jamais eu) avait été éclaboussé par un autre scandale, l'affaire Marc-Arthur Phébé, du nom du membre du CAT Team et élément important de la sécurité présidentielle arrêté pour son affiliation au puissant gang de l'homme d'affaires Clifford Brandt. Marc-Arthur Phébé et Clifford Brandt, selon nos informations, ont fait appel de l'ordonnance du juge d'instruction qui avait renvoyé par-devant le tribunal criminel presque la totalité des personnes arrêtées dans ce dossier.

Revenons à Lambert et à Zenny, les deux hommes-*zen* du jour. Les deux larrons ont nié en bloc et ont crié à une machination politique ourdie contre eux. Hurlement lugubre classique de bête traquée. Cris d'orfraie. Lambert a affirmé ne pas connaître Sherlson Sanon, «ni d'Adam ni d'Eve», ni du Créateur non plus. Quant à Zenny, il a déclaré ne pas connaître Sanon, « ni en blanc ni en noir», ni en mulâtre *tèt swa*, ni en griffe clair ou foncé, ni en grimaud chaudé, ni en marabou *tèt siwo*. Pourtant la précision tranchante des lieux et dates des crimes, des noms incriminés, des tâches accomplies ou à accomplir pour le compte des deux présumés criminels (sans oublier le commissaire du gouvernement de la Croix-des-Bouquets, l'affreux Leny Thélusma, présumé criminel aussi dans la saga Zenny/Lambert/Sanon) est accablante et édifiante.

Depuis le vendredi 12, des *chuichuichui* persistants ainsi que le mouvement agité des bonnes et mauvaises langues faisaient état de très fortes, pressantes et abusives pressions exercées sur le juge Jean Serge Joseph par le pouvoir *Kale tèt* après que le magistrat eut ordonné la poursuite, au tribunal correctionnel de Port-au-Prince, de la procédure judiciaire relative aux accusations de corruption à l'encontre de la famille présidentielle. On sait Martelly, son Premier ministre, ses complices et ses fiers-à-bras, ses «chemises roses», capables de tout, mais on pensait tout bas que la canaille, la valetaille, la racaille, la verminaille, la scélérataille, les crapulards, les fripouillards, les verminards, les arsouillards au pouvoir n'oseraient pas dépasser les bornes.

Et pourtant, et pourtant, c'était encore s'illusionner sur la bassesse morale de l'équipe au pouvoir. Le samedi 13, à l'émission «Ranmase» de Radio Caraïbes, les langues ont commencé à se délier. Puis, on apprenait avec grande surprise que Martelly lui-même, lui-même même, *limenm menm*, son Premier Sinistre ainsi que le doyen du tribunal de première instance Me Raymond Jean-Michel avaient rencontré le juge Jean Michel Joseph au cabinet de Me Gary Lissade et avaient mis le magistrat en demeure d'abandonner sans délai et d'enterrer au plus vite les poursuites judiciaires engagées contre Gwo Soso et fiston Olivier Martelly accusés, comme on le sait, de s'être livrés à de lourds détournements de fonds.

Le juge Jean Serge Joseph a eu à faire fait part à Me Samuel Madistin – en présence d'autres personnes, dont des juges d'instruction – de la teneur des réunions, les mercredi 10 et jeudi 11 juillet 2013, d'abord avec un conseiller juridique du bureau du premier ministre, puis avec les deux têtes de l'exécutif au cabinet de Louis Gary Lissade, aux fins de faire retrait de sa décision en une séance publique unique, le mardi 16 juillet 2013, selon ce que rapporte AlterPresse. «Il m'a dit devant témoin, Me Lamour Joseph Claudet, qu'il subissait des pressions. Que c'est très sérieux et qu'il y aura mort d'homme dans cette affaire…Il était visiblement paniqué et ne voulait pas faire ce qu'on avait exigé de lui», a poursuivi Me Madistin. On peut s'imaginer le débordement d'ordures et de mots obscènes koulanguiettants sortant de la bouche du président peut-être encore sous le coup d'une «prise» de poudre blanche. Il est même rapporté que l'animal, enragé, hors de sa cage, a eu à porter ses griffes au visage du juge Joseph. *Calamitas calamitatum. Salopritus salopritorum. Depravus depravorum.*

Jusqu'au moment d'écrire ces lignes, on ne sait encore et on ne le saura sans doute jamais quelle résistance Me Serge a pu offrir face à ces truands de la politique politicienne la plus véreuse qui soit. Par contre ce que l'on sait pour sûr c'est que le public a appris avec consternation la mort, samedi soir, du juge Serge Joseph à la suite de la visite brutale et salopard de Martelly et de ses acolytes. Selon ce qu'a appris Radio Kiskeya de sources proches de sa famille, le magistrat, plongé dans un coma profond sans doute causé par un accident cérébro-vasculaire, a rendu l'âme à l'hôpital Bernard Mevs (sur la route de l'aéroport) où il avait été admis d'urgence tôt dans la matinée.

Fait exceptionnel dans les annales médiatiques, dimanche, à la mi-journée, l'hôpital, sur recommandation expresse de la Primature, à ce qu'on dit, convoquait la presse. Vincent Degennaro, administrateur de l'hôpital, un interniste étranger arborant– curieusement – un bracelet rose, synonyme d'allégeance à Sweet Micky, déclarait aux journalistes que le juge Jean Serge Joseph, est arrivé à l'hôpital dans un « état critique », victime d'un accident cérébro-vasculaire (ACV).



Vincent Degennaro M.D, administrateur de l'hôpital, interniste étranger, arborant un bracelet rose, signe évident d'allégeance au président Michel Joseph Martelly

A notre avis, un ACV qui a conduit, vraisemblablement, au décès du juge Joseph. Étonnamment, Degennaro, au cours de sa prestation télécommandée, a lâché : « Le stress peut provoquer un AVC, explique Degennaro». C'est ce qu'a rapporté RadioTéléCaraïbes (édition du 16 juillet). Est-ce une phrase lâchée à tout hasard ? Ou un tuyau discrètement à l'adresse des journalistes qui, me semble-t-il, n'ont pas cherché à répercuter ce petit bout de phrase pourtant intéressante dans le cadre des déclarations du juge faites à Me Madistin et à d'autres.

A ce sujet, les propos de Mme Kettly Julien, directrice administratrice de l'Institut Mobile d'Éducation Démocratique (IMED) sont éclairants et édifiants. Au micro de Radio Kiskeya, le mardi 16, elle a affirmé que, le vendredi 12 juillet, par hasard, elle avait rencontré au cabinet du doyen du tribunal de première instance le juge Joseph qui lui avait fait part de lourdes pressions qu'exerçait sur lui l'Exécutif pour laisser tomber le dossier d'accusations contre la famille présidentielle pour corruption. Elle avait trouvé le juge «*yon jan defèt*». «Etes-vous fatigué ? avait-t-elle demandé. «Non, *m ap kite peyi a, m ap kite sistèm nan, m ap tounen Monreyal*».

En cours de conversation le juge l'a informée d'une rencontre initiée par le doyen du Tribunal de Première Instance Me Raymond Jean-Michel qui l'avait emmené, le jeudi 11, au cabinet de Me Gary Lissade, en présence du président Martelly et du Premier ministre Lamothe. A la question comment expliquer le déni de participation du doyen à cette rencontre, Mne Julien a répondu :«*Mwen pat fòse jij la pale avè m se pa avè m sèlman jij la pale. M pa wè poukisa se konsa dwayen an pale. M pale ak dwayen an dimanch, mwen di l men sa jij lan te di m li pa reponn mwen… M rele lòt jij yo samdi maten, lò yo di m li [Joseph] malad, mwen pale ak lòt jij mwen konnen m te pale avè yo a ki rakonte m menm sa m rakonte a*»

Et maintenant, que va-t-il arriver ? Toutes les hypothèses, toutes les supputations sont permises. Du côté de la classe politique, il y aura des pleurs de crocodile et des condoléances *zé*mues adressées à la famille du juge. Des députés du groupe minoritaire PRI (Parlementaires pour le renforcement institutionnel) auront sans doute quelques interventions intempestives qui seront noyées dans l'indifférence de la majorité PSP (Parlementaires pour la stabilité et le progrès), et puis ce sera une queue de poisson qu'on verra frétiller dans les rangs des parlementaires, comme lors de l'affaire Bélizaire . *Lajan fè lòm, wayo,* chantait-on sous Estimé. Et vivent les «5E» !

Le sénateur Dieuseul Desra Simon sera seul avec son Dieu, ou ses dieux, en proie à tous les cauchemars, attendant que le pouvoir veuille bien lui faire parvenir l'avant- projet de loi électorale des *zé*lections supposées avoir lieu à la fin de l'année. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il donne suite au décès du magistrat apparemment lié à la rencontre intempestive, entre le président, le PM, Me Gary Lissade et le doyen du Tribunal de Première Instance; d'autant que Desra est connu pour être le sénateur des levées inattendues de séance parlementaire «chaude» pour sauver la tête d'un Premier ministre à moins de deux pas d'une interpellation.



L'intègre juge Jean Serge Joseph, victime de la violence dépravée de Martelly

Les animateurs de radio d'opposition surferont sur des vagues d'indignation, de révulsion et de recherche de la vérité. Adroitement, ils montreront au public tous les chemins tortueux des événements menant à Rome, la Rome de la culpabilité de Martelly dans cette affaire scabreuse et ténébreuse à l'origine du décès du juge Joseph. Mais, diront-ils, pas d'accusations frivoles ou prématurées. Laissons faire le temps, la vaillance de Mère Justice (avec ses yeux bandés) et les avis des auditeurs. C'est à la justice de trancher (Parle-moi de ça). Le RNDDP, particulièrement Marie Yolène Gilles-Colas ciblée par Zenny, a déjà dans les mains la patate chaude de l'affaire Sanon-Lambert-Zenny. Il gardera son sang-froid, laissant au sang chaud de Guyler 'Cius' Delva l'occasion de bouillonner bêtement à la toute prochaine session de «Ranmase».

Je ne veux pas être prophète de pénibles surprises, mais connaissant le cynisme dépravé et obscène du pouvoir, je ne serais pas du tout étonné de voir Martelly prendre les dispositions suivantes pour se donner bonne conscience et penser mystifier outrageusement le public : harceler de façon pressante et menaçante la famille du magistrat Jean Serge Joseph pour la porter à accepter une grosse somme d'argent de façon à acheter son silence, car l'homme se sait coupable ; offrir de prendre en charge tous les frais des funérailles, même envers et contre la famille, donnant ainsi au sirupeux Lucien Jura l'occasion de se faire le porte-parole de la «générosité» du président ; enfin, faire des funérailles nationales au juge Jean Serge Joseph. Et soyez-en sûr, Martelly, sa femme et son Premier ministre auront le sinistre culot d'être en première loge aux obsèques du juge Joseph.

Ce serait alors une deuxième mort du magistrat, une colossale insulte à la famille, une façon cynique et dépravée du pouvoir de se moquer de la population, l'occasion pour Martelly de s'admirer dans le miroir de ses puérils délires de grandeur, mais ce serait aussi le moment venu pour la société civile, les partis politiques encore respectables, la presse, ce qui peut rester de parlementaires honnêtes et patriotes, les organisations des droits humains, les églises, les organisations populaires conséquentes, la jeunesse étudiantine consciente, de faire cause commune avec les masses souffrantes, de façon à sauver ce qui peut encore être sauvé avant qu'il ne soit trop tard.

Il me reste à souhaiter que plus d'un aura réalisé que le pouvoir a dépassé les bornes, que Martelly est devenu politiquement putride et qu'il doit être stoppé par tous les moyens. Ce dernier sale coup du pouvoir doit enfin ouvrir les yeux à ceux-là qui s'illusionnaient encore sur «la bonne foi» du triste saltimbanque. L'homme a presqu' atteint le niveau du cruel cynisme de François Duvalier. Que tous prennent garde !

Pozisyon kèk òganizasyon kont prezans MINISTA, nan okazyon monte yon nouvo dirijan nan tèt fòs okipasyon an

Noumenm òganizasyon ki sòti nan katkwen peyi a ki t ap reflechi sou sitiyasyon peyi a, nou mete nòt sa a deyò pou nou fikse pozisyon nou sou zak MINISTA yo epi pou n mande depa fòs okipasyon an ak reparasyon pou viktim yo. Depi jen 2004, yon fòs okipasyon debake nan peyi a pou vin mete chita epi sekirize plan enperyalis la ap mitonnen pou peyi a. Depi lane 1980 yo, enperyalis meriken ak divès lòt peyi enperyalis ap mitonnen yon seri plan pou kokobe peyi a epi kenbe l anba grif yo. Nan lane 1980 yo, yo te pote nan valiz yo, plan meriken pou basen karayib la ki te pote non CBI (Inisyativ Pou Basen Karayib la).

Pandan lane 1980 yo, sou direksyon FMI ak Bank Mondyal, yo foure nan gagann nou, plan neyoliberal la, ki pèmèt yo touye kochon kreyòl nou yo, kraze pwodiksyon nasyonal la, epi privatize antrepriz piblik yo oubyen mete yo an degraba. Nan kad plan sa a ki pran divès fòm tankou: CCI, DSNCRP, CIRH elatriye, yo rive konstui yon sitiyasyon mizè anraje pou fòse travayè ak travayèz yo al travay nan faktori pou yon salè mizè. Youn nan eleman esansyèl nan plan enperyalis la, se pwofite mendèv bon mache a epi pèmèt militinasyonal yo ranmase tout richès ki anba tè ak anba lanmè. Se nan kad sa a, pouvwa anplas la deja siyen anviwon 50 kontra pou eksplorasyon ak ekplwatasyon kuiv ak lò ki anba tè peyi a, san konte kontra ki siyen sou kesyon petwòl. Nan moman kote ekip bandi legal yo ap pare pou yo vann peyi a an gwo tankou an detay, sou pretèk peyi a louvri pou bisnis, piyaj la ap pran plizyè fòm tankou :

- Piyaj resous natirèl yo tankou eksplwatasyon min kuiv, lò ak petwòl
- Pran tè peyizan yo pou fè zòn franch, jan sa deja fèt nan plenn Maribawou ak nan Karakòl.
- Nan souse san travayè/travayèz pou yon salè mizè
- Nan fè refòm fonsyè tisourit pou sekirize envestisman miltinasyonal yo

Diferan pouvwa ki pase nan tèt peyi a depi lane 1980 pou rive jodi a, ansanm ak boujwazi a, toujou kolabore ak enperyalis la pou ateri plan lanmò sa a. Nan demach pou mete peyi a anba kontwòl yo, peyi enperyalis yo, boujwazi restavèk la ak politisyen restavèk yo rive mete peyi a ajenou sou plan ekonomik, politik ak sosyal. Non Sèlman yo rive konstui yon mizè anraje, yo rive kontwole lavi politik peyi a nan tout detay li. Menm rezilta eleksyon se enperyalis la, atravè enstitisyon restavèk li yo, ki bay yo anfavè kandida ki plis pare pou siyen pou yo eksplwate richès peyi a devan dèyè.

Depi 2004, se MINISTA ki gen responsablite pou sekirize pwojè sa a. Men, yo fè anpil moun kwè se pou mete lapè MINISTA vini. Alòske peyi a pa nan lagè ni ak tèt li, ni ak lòt peyi. MINISTA pa kontante l nan fè travay sa a sèlman. Akote misyon anba chal MINISTA ap egzekite sou kouvèti misyon pou lapè, fòs okipasyon an melanje nan tout kalite move zak, jan sa konn fèt nan tout peyi okipe. Pami dividal zak MINISTA poze yo n ap site :

- Enplikasyon fòs okipasyon an nan aktivite lajan dwòg tankou sa te fèt nan Podpè kote sòlda Samson Mangle te enplike nan eskandal lajan dwòg Pòdpè a.
- MINISTA vyole espas plizyè fakilte nan inivesite leta a. Nan Fakilte Etnoloji, yo rantre nan Fakilte a, yo arete epi maltrete etidyan Frantz Mathieu Junior.
- Fòs okipasyon an fè kadejak sou anpil jenn fanm ak jenn gason. Pami yo, nou ka site: Jonny Jean nan Pòsali ak Roudy Jean nan Gonayiv.
- MINISTA pann nan pwop baz li, yon jenn gason Gerald Gilles nan vil Okap
- Pigwo kou MINISTA bay popilasyon an, se epidemi kolera a ki deja touye plis pase 8 mil moun epi voye anviwon 700 mil lòt al kouche sou kabann lopital.

Douvan sitiyasyon malouk sa a, nou menm òganizasyon politik revolisyonè, òganizasyon peyizan, òganizasyon jèn, òganizasyon fanm ak radyo kominotè popilè ki soti nan kat kwen peyi a, nou mande :

1) Pou MINISTA kite peyi a san pèdi tan, se poutèt sa nou apiye kare bare rezolisyon senatè yo pran pou mande MINISTA kite peyi a pou pita nan mwa me 2014 la

2) Pou tout sant tretman kolera yo bay viktim kolera yo setifika medikal anvan yo kite sant yo

3) Pou Nasyonzini repare peyi a epi bay tout viktim kolera ak kadejak yo dedomajman pou zak yo sibi a

4) Pou gouvennman ayisyen an sispann jwe wòl avoka MINISTA, men pou li travay pito pou pèmèt peyi a ak viktim yo jwenn reparasyon.

5) Pou tout oganizasyon ak patriyot konseknan nan peyi a koumanse kanpe komite ak brigad patriyotik nan tout kwen peyi pou deboulonen okipasyon peyi a nan tout dimansyon

Viv yon Ayiti Granmoun!
Viv lit pèp la!

Òganizasyon/Radyo	Depatman	Moun ki siyen pou li
Pati Kan Pèp la	Nasyonal	Marc-Arthur Fils-Aimé
MODEP	Lwès	Guy Numa
Sèk Gramsci	Lwès	Harry Moïse
FODPA	Branch Lwès	Nestus Jean Louidyis
CMD-OD	Lwès /Tigwav	Milord Mondesir
OPA WOUT	Lwès (Gresye)	Jean Benson Elissaint
FGPB	Lwès/Belèmitèn	Jean Paul L. Edmond
BELAD	Lwès/Belèmitèn	Jean Jules Vixon
AKP	Lwès	Jouano Lafalaise
MOLEGHAF	Lwès	Villier Jean Marc
CUAD	Lwès/Tigwav	Pierre Louis Didier Emmanuel
CO4SS	Nò	Herode Jean Francois
MPK	Nò/Galye Moren	Saintus Délus
POPKA	Sid	Noel Augenor
Tèt Kole Sid	Sid	Ramon Gazrat
DOTCS	Sid/Kavayon	Gesels St Val
PREPLA	Latibonit	Frémiot Nicolas
OJD1	Latibonit	Joseph Roody
RKOPV	Latibonit	Joseph Ecclesiaste
COPSV	Latibonit/Vèrèt	Riedel Sylvestre
MOPDAD	Latibonit	Verney Claubert
ROPYAMG	Latibonit/Savanèn	Saint Hilaire Seldieu
Radyo Vwa Chans Kawo (RVCK)	Latibonit	Cherilus Vilga
AIL	Latibonit/Seramak	Harmony P. Kedand
Jèn Tèt Kole Tirivyè	Latibonit	Nickson Pierre-Louis
OJDZ	Latibonit/Vèrèt	Dorlevil Claude
FODDEG	Latibonit	Senor Cérémy
KODEP	Latibonit	Lubrenard Rosemanie
FODPA	Branch Latibonit	Dieuseul Charles
Radyo Zèb Tèsale	Nòdwès	Gédelien Girodor
AAMDF	Nòdwès	Déradus vHenry Claude
KRPN	Nòdès	Dener Bien-Aimé
Radyo Tèt Ansanm Karis	Nòdès	Reveacharles Angeline
AJDG	Nòdès	Wilner Saint-Fleur
DDG	Nòdès	Joseph Maheady
KPSKBM	Nòdès	Registre Angeline
Radyo Soyèt	Sidès/Benè	Théodore Emile
Tèt Kole Sidès	Sidès	Lamour Dieme
Radyo Vwa Peyizan	Sant	Mocelyn Saintimon
Tèt Kole Ti Peyizan Sant	Sant	Menelas Jean Osner

Monwi, 15 jiyè 2013



Trinidadienne Sandra Honoré ak Bann Ki-moon

Haïti revisitée !

Par Amelia Duarte de la Rosa

Je suis restée 12 mois dans ce pays, et j'ai pu constater qu'un nouveau pays se redressait des ruines et des décombres du tremblement de terre...

Si quelqu'un décidait d'entreprendre un voyage en ignorant tout sur sa destination excepté le nombre de victimes d'un tremblement de terre ou d'une épidémie de choléra, avec pour tout bagage quelques livres de José Martí, d'Alejo Carpentier, d'Aimé Césaire et d'Enrique Vila Mata, quelques vieux vêtements, un appareil photo et une petite image de la Vierge de la Caridad del Cobre - pour se protéger des catastrophes - ; si pour comble cette personne décidait de miser sur l'optimisme et la curiosité à l'idée de partir à la recherche de la beauté dans les choses simples de la vie, sans doute vivrait-elle l'expérience que j'ai vécue à mon arrivée en Haïti.

J'atterris pour la première fois à Port-au-Prince par une journée torride d'un mois de décembre caribéen. Depuis deux ans, la situation du pays faisait la une de toutes les agences de presse, que ce soit à cause du séisme, de l'épidémie de choléra, ou du nombre de personnes qui mourraient quotidiennement pour une ou l'autre de ces raisons. Quelle qu'en soit la cause, les nouvelles d'Haïti étaient toujours désastreuses. Tout indiquait qu'une gigantesque fatalité, hors de contrôle, s'était emparée du pays pour briser tout signe d'espérance.

À Cuba en général, nous nous faisons une fausse idée de la réalité haïtienne. Déjà, en 1941, dans un article, intitulé Haïti, l'île enchaînée, publié par le journal Hoy, Nicolas Guillen, notre poète national, s'inquiétait de cette distance et de cette ignorance envers un pays si proche : « Pour l'ensemble des Cubains, Haïti est une terre ténébreuse, sans culture et sans esprit. Isolée par sa langue et par des préjugés raciaux, plus encore que par sa condition géographique, elle nous est étrangère, comme si elle ne se trouvait pas à quelques heures d'avion ou à plusieurs jours par mer de Cuba. »

Précédée par toutes ces lectures, ces informations et ces conseils, je suis montée dans l'avion, un peu effrayée à l'idée d'arriver dans le pays des ténèbres, dans l'enfer du monde – j'ai en effet parfois des visions très apocalyptiques et enfantines de ce monde. Pas un instant je n'ai pensé que sur la terre de Toussaint-Louverture, j'allais trouver autre chose que le désastre annoncé. Ma première image d'Haïti fut du ciel, et je me souviens très bien m'être dit alors : « Ça n'a pas l'air si mal ! »

J'ai alors tenté d'être pratique et objective. J'ai refusé de me laisser influencer par les a priori et je me suis efforcée de parler d'un Haïti différent, d'un pays qui ne serait pas seulement un pays accablé par le malheur et la misère. C'est alors que, progressivement, une infinité de choses merveilleuses et réelles se sont offertes à moi. Je sais aujourd'hui, après avoir vécu un an dans le premier pays à avoir conquis son indépendance en Amérique latine, que ces merveilles ont toujours existé : dans son Histoire, dans sa culture, dans sa population, dans son mode de vie, dans ses légendes et sa religion.

Je n'ai pas pour autant fui la réalité : Haïti est le pays le plus pauvre du continent, et il en porte les traces. Mais il ne souffre pas seulement de sa pauvreté, il souffre également de l'opportunisme sans pitié des grandes puissances, ainsi que de leur charité ; il souffre de ceux-là mêmes qui, historiquement, l'ont pratiquement dépouillé de tout. Haïti porte la marque des fers des gouvernements corrompus, des coups d'État, des interventions militaires, de l'oppression, du pillage, de l'agression, de la mesquinerie, du mépris, et du caractère parasitaire de l'impérialisme dominant et du capitalisme sous leurs formes les plus brutales.



Le jour, les rues sont bondées : l'on perçoit parfois une énergie dévorante de bruits, de haut-parleurs diffusant de la musique, de motocyclettes, de voitures, de bars, de marchands et de vendeurs ambulants de médicaments, de chaussures, de vêtements et de tout ce qui peut être vendu.

Je suis restée 12 mois dans ce pays, et j'ai pu constater qu'un nouveau pays se redressait des ruines et des décombres du tremblement de terre. J'ai vécu dans le downtown, rue Saint Honoré, juste derrière les ruines du Palais présidentiel, en face de l'Hôpital militaire, près du Champs de Mars, du Panthéon national, de l'Avenue du Port, des vestiges de ce qui fut la Cathédrale et la Cité Soleil, la partie basse et la plus dangereuse de Port-au-Prince. Même ainsi, je me suis sentie satisfaite de mon sort.

Le downtown, l'un des quartiers les plus populaires de Port-au-Prince, est un lieu déconcertant. Submergé constamment d'une vapeur moribonde, c'est la zone des petits commerces - une vingtaine par quartier – qui restent ouverts 24h sur 24.

Le jour, les rues sont bondées : l'on perçoit parfois une énergie dévorante de bruits, de haut-parleurs diffusant de la musique, de motocyclettes, de voitures, de bars, de marchands et de vendeurs ambulants de médicaments, de chaussures, de vêtements et de tout ce qui peut être vendu. La nuit, le calme est apparent.

Peu de gens circulent dans la rue, peut-être à cause de la légende vaudou sur l'apparition nocturne de zombies. Le taux de délinquance et de violence est directement proportionnel à l'avancée de la nuit. Aux coins des rues, à la tombée du soleil, des jeunes filles, en majorité haïtiennes, viennent se prostituer ; les jeunes Dominicaines, en revanche, sont destinées aux maisons closes qui offrent un peu plus d'intimité.

Les lieux les plus riches sont situés au sommet des montagnes. Le statut d'une personne est d'autant plus important qu'elle réside sur un lieu élevé. À mesure que l'on monte l'avenue Delmas ou la Panaméricaine (ce n'est pas son vrai nom, mais c'est ainsi que tout le monde l'appelle), on aperçoit les différences sociales. En Haïti, il y a des endroits pour pauvres et d'autres pour les millionnaires, mais ce qui est caractéristique, c'est l'immense abîme qui sépare les uns des autres.

On trouve de nombreux commerces, des boutiques, des marchés énormes, propriété exclusive de Syriens qui offrent des produits de haute qualité, et surtout de la sécurité, que l'on doit payer très cher à notre époque. À Petion-Ville – l'un des quartiers les plus populaires – se trouvent les ambassades, les entreprises, les hôtels de luxe, et cette « autre vie » à laquelle beaucoup aspirent.

Même si Port-au-Prince fut le centre principal de toutes mes observations, j'ai eu l'occasion de parcourir le pays tout entier. Les médecins cubains sont répartis dans des communes, des localités, dans les montagnes et les zones les plus reculées des dix départements haïtiens. J'ai décidé d'aller à leur rencontre pour observer la qualité humaine de leur travail, ce que l'on ne peut estimer qu'en parcourant les couloirs d'un hôpital communautaire de référence (HCR), le seul endroit où la population a accès à des soins gratuits. Par ailleurs, à travers le dévouement et l'altruisme de la coopération cubaine, j'ai découvert des histoires intéressantes et différentes dans chaque lieu.

De là sont nés tous les témoignages et toutes les chroniques parues dans le journal Granma en 2012 ; Ils prétendaient plus que tout autre chose modifier certains points de vue sur la réalité haïtienne. Il y avait également des articles sur la présence de Cuba sur une terre si proche. Ce fut l'objectif essentiel de ce séjour qui se révéla fructueux et révélateur à bien des égards.

Parcourir Haïti, vivre parmi ses gens, parler en créole, français, anglais et parfois en espagnol, tenter de comprendre leurs raisons d'agir, connaître leur désespoir, leur pauvreté, les zones obscures, mais aussi leur sourire, leur reconnaissance, leur patience et la persévérance avec lesquelles ils font face aux problèmes, m'a permis de forger ce que j'appelle « mon point de vue haïtien de la réalité ».

D'aucuns penseront qu'il s'agit probablement d'une question de perspectives, et c'est vrai. Je ne le nie pas. Ma vision sur Haïti est très particulière, et il ne saurait en être autrement. C'est la meilleure façon que j'ai de remercier ce pays pour tout ce qui a marqué ma personnalité. Les expériences que j'y ai vécues m'ont amenée à faire face à des réalités inconnues, à sortir de ma coquille et à me retrouver moi-même, je dois l'avouer.

Je dédie cette compilation d'articles à ce pays où le temps n'existe pas, aux mouvements inattendus et aux choses invisibles, où tout est exacerbé et où les puissants contrastes ne permettent aucune comparaison.

Comme tant d'autres, je ne prétends que redonner sa place au cœur de la fierté latino-américaine à cet État qui a affirmé la lutte pour l'indépendance, qui s'est fait respecter, et qui a apporté un héritage inestimable sur la façon de faire les révolutions.

Granma 4 Juillet 2013

Quel rôle joue le régime de Martelly dans la mort du juge Jean Serge Joseph?

Par Francklyn B. Geffrard

La mort très suspecte le week-end dernier d'un juge d'instruction qui enquêtait la corruption présumée dans la famille présidentielle a choqué Haïti et a commencé un cycle d'accusations et contre-accusations qui va sûrement élargir le clivage politique croissant en Haïti.

Le juge Jean Serge Joseph qui instruisait le dossier de corruption ayant éclaboussé l'épouse et le fils du président Martelly, Sophia et Olivier Martelly, faisait l'objet d'intenses pressions et de graves menaces pour classer l'affaire. Tous deux sont accusés de siphonner des centaines de milliers de dollars des programmes sociaux et sportifs bidons, qui ont fait des gestes symboliques à réduire la pauvreté montante d'Haïti tout en étant médiatisé par des campagnes de propagande coûteuses et des coups de pub contre-productifs, chargent des critiques.

Le juge, âgé de 58 ans, est décédé dans un hôpital de Port-au-Prince le 13 juillet à partir de ce que l'hôpital a décrit lors d'une conférence de presse sans précédent le lendemain comme un «*accident vasculaire cérébral*» ou ACV, en bref, une sorte d'hémorragie cérébrale.

Selon plusieurs témoignages, les pressions se sont intensifiées particulièrement après que le magistrat eut ordonné la poursuite au tribunal correctionnel de Port-au-Prince, de la procédure judiciaire engagée pour corruption contre la famille présidentielle. Le régime « Tèt Kale » (Crâne rasé) digère mal la décision du juge Jean Serge Joseph. Dans l'entourage du chef de l'Etat, on estime que cette affaire a enlevé le sommeil à Michel Martelly. Cette affaire d'un genre particulier constitue un écueil au talon du chef de l'Etat qui prône l'Etat de droit, à grand renfort de propagande.

Le juge Jean Serge Joseph ne s'était pas contenté de transmettre le dossier au tribunal correctionnel. Le 2 Juillet 2013, il a pris une décision qui avait étonné plus d'un. Le magistrat a rendu une ordonnance dans laquelle il exige la comparution à titre de témoins, du Premier ministre Laurent Lamothe et de plusieurs autres hauts dignitaires de l'Etat. Dans une plainte déposée par deux jeunes avocats, Mes André Michel et Newton Saint-Juste, l'épouse du chef de l'Etat, Sophia Martelly, et leur fils Olivier, sont notamment accusés de détournement de fonds publics et d'usurpation de titre. A en croire les témoignages de plusieurs proches du magistrat, c'est à partir de cette ordonnance que les tourments du juge ont vraiment commencé. « *Les menaces s'étaient accentuées pour devenir plus précises* », soulignent-ils. Certains conseillers du président, auraient fait savoir que ce dossier était devenu trop embarrassant pour la famille présidentielle.

Selon certains juges et autres habitués du système judiciaire ayant requis l'anonymat, les magistrats travaillent constamment sous pression dès qu'il s'agit d'une affaire mettant en cause des proches du pouvoir exécutif. Ces officiers de justice estiment que le pouvoir judiciaire est l'otage du pouvoir exécutif qui entrave son fonctionnement. Selon eux, la justice ne pourra pas fonctionner librement aussi longtemps que le pouvoir exécutif continue de s'immiscer dans les affaires judiciaires.

Spécifiquement, un avocat proche du magistrat, Me Samuel Madistin qui intervenait dimanche soir (14 juillet) sur Télé Plurielle (Port-au-Prince) a cité nommément le président Martelly, le premier ministre Laurent Lamothe, le ministre de la justice Jean Rénel Sanon, l'avocat et conseilleur de Martelly Gary Lissade, et Raymond Jean Michel, le doyen du tribunal civil de Port-au-Prince, comme ayant participé à cette rencontre. Selon Me Madistin qui affirme avoir parlé avec le juge avant sa mort, un jour après la rencontre, Me Jean Serge Joseph n'était pas autorisé à se faire conduire par son chauffeur personnel ni à se faire accompagner de ses gardes du corps.



Dans l'entourage de Michel Martelly, on estime que cette affaire lui a enlevé le sommeil

Soumis à des tensions intenses, le juge Jean Serge Joseph, a dû répondre à deux convocations de Martelly et de Lamothe, les 10 et 11 juillet dernier, où ils ont "exigé" que le juge revienne sur sa décision de faire témoigner Lamothe et d'autres. Selon ce que le juge a confié à certains de ses proches, il s'agirait de deux séances de harcèlement et de torture morale où il a été clairement demandé de clore le dossier actuellement en appel. Les deux hommes auraient fait savoir au magistrat qu'ils en avaient assez de ce dossier qui avilit la famille présidentielle. Vingt-quatre heures après ces séances de harcèlement, soit le vendredi 12 Juillet, le juge qui, selon ses proches ne souffraient d'aucune maladie grave, aurait fait une hémorragie cérébrale l'ayant conduit dans un profond coma. Admis à l'hôpital Bernard Mevs, le samedi 13 juillet vers 3 heures du matin, il a succombé dans la soirée vers 8 heures, a-t-on appris de source hospitalière.

Le régime Tèt Kale qui est éclaboussé par de nombreux scandales les uns plus embarrassants que les autres, se trouve aujourd'hui avec un cadavre sur les bras. Pas n'importe lequel, celui d'un juge qui tentait de faire la lumière sur une affaire qui alimente les débats dans toutes les sphères de la société. Partout en Haïti et dans les communautés haïtiennes de l'étranger, le régime en place est considéré comme l'un des plus corrompus que le pays ait jamais connu de toute son histoire. Le travail du juge aurait permis à la famille présidentielle, si elle n'est pas impliquée dans la corruption, de prouver son innocence et de se blanchir. La méthode du pouvoir ne permettra certainement pas de lever les soupçons qui pèsent sur la première dame Sophia Martelly et son fils Oliver Martelly. Au contraire, celle-ci renforcera la méfiance de la population vis-à-vis d'un pouvoir qui pérennise les anciennes pratiques contre lesquelles il avait fait campagne.

Plusieurs autorités ayant participé à la rencontre dont le ministre de la Justice, Jean Renel Sanon, le doyen du tribunal civil de Port-au-Prince Raymond Jean Michel, ont nié leur participation à cette rencontre. D'ailleurs, elles ont démenti qu'une telle rencontre ait eu lieu. Pour l'ex ministre de la justice et conseiller du président Martelly, Me Gary Lissade, les informations rapportées par Me Samuel Madistin

Suite à la page (15)

De la conception des lois réprimant le terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Par Sadrac DIEUDONNÉ

Le monde, à bien des égards, a changé. Depuis quelque temps, il prend l'allure d'un village (*Global Village*) avec la prétention de rendre heureux tous les peuples de la planète. Si les progrès et le bien-être peinent à s'installer dans tous les pays de ce village planétaire, les nouvelles formes de déviances et notamment de criminalité n'épargnent pourtant aucun Etat.

Une catégorie de ces nouvelles formes de grande criminalité est qualifiée de crimes transnationaux. Ils sont ainsi appelés parce que leur perpétration nécessite le concours de ressortissants de divers pays, causant ainsi d'énormes préjudices à plusieurs nations à la fois, ce qui constitue une menace pour la stabilité et la paix des peuples. Le blanchiment de capitaux et le terrorisme (financement et action) sont deux importants éléments caractéristiques de ces principales et dévastatrices infractions transnationales.

À cet égard, l'utilité de conventions internationales et de législations nationales visant la répression de ces crimes n'est plus à démontrer. Néanmoins, on admettra que par rapport à la complexité de ces concepts et les controverses qu'ils soulèvent dans tous les pays, surtout dans des pays à tradition autoritaire comme Haïti, les législateurs doivent faire montre de sérénité, de sagesse et de prudence dans le vote des lois concernant les dites infractions pour éviter, sous quelque prétexte que ce soit, d'exposer les citoyens à la répression d'un pouvoir tyrannique.

Ainsi donc, l'Etat haïtien est mis en demeure d'intégrer le bataillon devant combattre les crimes transnationaux. C'est pourquoi, le parlement haïtien, depuis quelques mois, est appelé à se pencher sur une *proposition de loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*. Le sénat de la République a déjà voté cette proposition de loi. Arrivé à la chambre des députés, les débats ont pris une dimension ayant valu la découverte par les membres de cette assemblée de toutes les failles de ce texte, lesquelles sont jugées attentatoires à l'ordre constitutionnel établi. Malgré les menaces de la communauté internationale, cette proposition de loi continue d'être l'objet d'intenses débats à la chambre basse et les députés ne sont pas prêts à la voter dans les termes soumis par la communauté internationale.

La réticence de la chambre des députés à voter cette proposition de loi est-elle justifiée ? Le développement ultérieur se propose de présenter les principaux arguments qui justifient le refus de la chambre des députés à voter cette proposition de loi dans les mêmes termes que le sénat.

Il est du devoir de toute assemblée parlementaire de tenir compte, avant le vote d'une proposition de loi, de tous les paramètres susceptibles d'entacher la loi votée d'inconstitutionnalité ou de faits attentatoires aux bonnes mœurs, à la souveraineté nationale, aux principes consacrés dans le préambule de la Constitution en vigueur du pays concerné. La proposition de loi soumise au parlement concernant le terrorisme révèle, aux yeux des députés, une forte tendance à remettre en question certains acquis constitutionnels en ce qui concerne, entre autres, les notions de souveraineté et de liberté individuelle.

Dans la proposition de loi controversée, référence est faite à la *loi sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves* en vigueur depuis décembre 2001. Nous constatons que les deux textes traitent du même sujet : "Blanchiment des avoirs ou de capitaux". Or, comme l'exige la légistique, on n'a pas pris le soin de justifier la nécessité de la nouvelle loi. En effet, explique Jacques Fourier, « toutes les réflexions en matière de la légistique insistent sur la nécessité des études préalables destinées à vérifier que l'objectif recherché par le nouveau texte ne pouvait pas être atteint en utilisant la législation existante, à déterminer la voie à suivre pour y parvenir dans les meilleures conditions et à évaluer les conséquences économiques, sociales, environnementales … du texte envisagé ».



Le parlement haïtien, depuis quelques mois, est appelé à se pencher sur une proposition de loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

A l'alinéa *iii* de l'article 4 de la proposition de loi concernant le terrorisme se trouve l'une des définitions attribuée à l'expression "acte terroriste" : « Tout acte destiné à provoquer le décès ou des blessures corporelles graves à une personne, lorsque l'acte, par sa nature ou son contexte, a pour but d'intimider un gouvernement ou une organisation gouvernementale pour empêcher l'application des lois contre le trafic illicite de la drogue. » Une telle définition peut être évoquée par un gouvernement malintentionné pour réprimer les actes d'un adversaire.

Des conventions non soumises à la sanction du parlement comme le veut la Constitution en vigueur sont visées dans cette proposition de loi. L'importante Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme à laquelle Haïti a adhéré le 13 janvier 2010 n'est pas encore soumise à la ratification de l'Assemblée nationale, alors que la proposition de loi soumise à l'examen du Parlement devrait être logiquement le prolongement de l'instrument international susmentionné. Un ensemble d'irrégularités, les unes plus compromettantes que les autres, a rendu irrecevable la proposition de loi en question.

Le titre de la proposition de loi pose problème sur le plan méthodologique et au regard même de la légistique : La *proposition de loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme* nous invite à légiférer sur deux thèmes différents. Dans une certaine mesure, cette situation est de nature à compliquer le travail du législateur.

Nulle part dans la *proposition de loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme* n'est défini le vocable "terrorisme". Alors que le rédacteur du texte initial, constatant cette proposition, a pris le soin de définir l'expression "acte terroriste". Toutefois, il y a lieu de reconnaître que plusieurs ouvrages de droit français, dont le vocabulaire juridique de Gérard Cornu, ne se soucient guère d'une différence marquante entre "terrorisme" et "acte terroriste". En tout cas, pour une infraction criminelle aussi préoccupante que le terrorisme et vu la manipulation dont il peut être l'objet de la part d'un pouvoir agressif, une disposition de loi le définissant clairement serait une bonne chose pour le droit haïtien. Le silence de la loi, en cette matière, peut être interprété à des fins de répression purement politiques. C'est pour obvier à tous ces problèmes que l'assemblée des députés, à plusieurs reprises, oppose une fin de non recevoir à la proposition de loi en question. En dépit des interventions de certaines organisations de la société civile dont le barreau de Port-au-Prince, la situation n'a pas évolué pour autant. A chaque assemblée, on revient à la case de départ.

Cela dit, définir le concept terrorisme suivant le contexte haïtien s'impose comme un préalable à toutes démarches devant concourir au vote, par les députés de la 49eme législature, de la proposition de loi problématique sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nos recherches nous ont permis de nous rendre à l'évidence que définir la notion terrorisme n'a jamais été un exercice facile pour les législateurs du monde entier. La complexité de cette notion donne lieu à des définitions différentes d'un pays à un autre. Elle provoque des controverses, peut-être voulues, au sein d'un même Etat. Pour l'édification de plus d'un, énumérons quelques-unes de ces définitions.

Le droit français définit le terrorisme comme étant « le trouble grave à l'ordre public par l'intimidation ou la peur ».

La définition britannique présente le terrorisme comme une infraction à finalité politique, religieuse ou idéologique, contrairement au code français qui ne fait aucune référence à la nature politique de l'infraction.

Les définitions américaines du terrorisme sont un exemple de diversité au sein d'un même Etat. Le *Department of State* (équivalent du ministère des affaires étrangères) définit le terrorisme comme « une violence préméditée, à motivations politiques, exercée contre des cibles non combattantes, par des groupes subnationaux ou des agents clandestins, dont le but est généralement d'influencer une opinion ».

Le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) se réfère quant à lui au *Code of Federal Regulations* qui définit le terrorisme comme « l'usage illégal de la force ou de la violence contre des personnes ou des biens, pour intimider ou contraindre un gouvernement, la population civile, ou une partie de celle-ci, dans le but de promouvoir des objectifs politiques ou sociaux ».

Suite à la page (14)

Haïti au carrefour de la corruption

Par Séraphin Marc-Endd

Haïti petite par sa superficie, grande par son histoire, brillante dans son passé, mais hélas ! Après 209 ans d'indépendance se trouve dans une situation lamentable sans précèdent. Tout le monde a encore à la mémoire les diverses promesses fallacieuses qui ont été faites par le président Michel Joseph Martelly, lors de la campagne électorale de 2010 -2011, où il avait lancé toute une avalanche de mauvaises propagandes, de calomnies, plus absurdes les unes que les autres sur des personnalités importantes et respectables de la vie politique haïtienne, en les qualifiant de politiciens traditionnels. Des gens de nature émotive avaient décidé de faire choix d'un néophyte dépourvu de vision et même de formation.

Ainsi, après plus de deux ans d'administration, n'a-t-on pas assisté à un constat d'échec total de ce gouvernement marqué par le contexte d'un Etat prédateur, caractérisé par le favoritisme, la corruption, et une capacité de gestion quasiment nulle, qui se morfond à travers les voyages incessants, et des jeunes qui croupissent dans la noirceur du chômage, d'une misère chronique trop longtemps subie.

On voit croître le nombre de jeunes, qui vivent dans le chômage, alors que fleurissent les projets bidon (EDE PEP, ABA GRANGOU, Ti manman cheri, Kore etidyan, Leve Site Solèy …) rien que pour justifier les fortes sommes prises dans les caisses de l'Etat.

Les bandits sont au pouvoir tandis que des hommes honnêtes sont en prison. Face à cette dérive, tous les Haïtiens doivent prendre leurs responsabilités pour dire halte là. Sinon l'on connaitra des moments sombres et regrettables avec cet incompétent à la tête du pouvoir exécutif.

La corruption créée par Martelly et Lamothe tue Haïti à petit feu



Martelly et Lamothe

Par Roberto Dorneval

Ceux-là qui avaient donné le bénéfice du doute à l'équipe Tèt kale ont été ramenés à l'évidence le 14 mai 2011 ; car ils ont pu se rendre compte par eux-mêmes de la vacuité et de la nuisance de l'équipe au pouvoir. En effet, après deux ans de gouvernance, il est finalement convenu que l'accession au pouvoir de Michel Martelly et de sa bande de corrompus est la pire chose qui soit arrivée à notre cher petit pays.

Ces hommes incompétents et arrogants sont en train de creuser davantage le trou dans lequel le pays se trouve depuis des années. Le seul point fort de l'administration de Martelly est la propagande mensongère destinée à cacher la réalité autour de la grande corruption qui se fait à l'intérieur des institutions publiques. Nulle part au monde on ne résoud les problèmes d'un Etat par le mensonge. Le pouvoir fait beaucoup de bruit autour de petits programmes sociaux bidon qui ne pourront jamais vraiment améliorer les conditions de vie de la grande majorité des haïtiens. La seule utilité de ces prétendus programmes sociaux (ti manman chérie, ede pèp, *kredi wòz pou fanm*, etc…) vient du fait qu'ils permettent à cette équipe démoniaque de détourner facilement l'argent du pays. Haïti est en train de traverser l'un des pires moments politiques de son Histoire avec Michel Martelly, Laurent Lamothe et consorts aux commandes. Un moment marqué par le favoritisme et le népotisme dans la gestion de la chose publique.

Olivier Martelly, le fils ainé de Michel Martelly, se voit attribuer une forte somme d'argent évaluée à plusieurs millions de dollars américains pour un soit disant programme de construction de stades de football. Quel est le mécanisme de contrôle qui a été mis en place dans le cadre de la gestion de ces fonds par Olivier Martelly ? Pourquoi est-ce Olivier Martelly qui a été choisi pour la gestion de ces fonds ? Tout laisse voir que Martelly et son équipe sont en train de gérer le pays comme leurs biens privés ou familiaux. L'Etat haïtien est réduit à la dimension de la fondation **rose et blanc** qui a été toujours un couloir de blanchiment d'argent.

Le programme de scolarisation universelle gratuite à la faveur duquel plus d'un million de fantômes auraient été scolairement pris en charge est une pure insulte à l'intelligence humaine. Sans la construction de nouvelles infrastructures scolaires et la formation de nouveaux professeurs, l'équipe TET KALE tente toujours de faire croire qu'elle parvient à permettre à plus d'un million d'enfants du pays de bénéficier de la scolarisation gratuite alors qu'en réalité le nombre d'enfants se livrant à toutes sortes de mauvaises pratiques aux jours et aux heures de cours dans les rues de la Capitale haïtienne et des villes de provinces n'a pas diminué. La grande misère que Martelly et Lamothe sont en train d'accentuer dans la société ne pourra jamais altérer l'intelligence des haïtiens jusqu'à leur faire croire en une telle sottise qui reflète tout simplement le degré d'irrespect de Martelly et de ses complices pour le peuple haïtien.

Suite à la page (14)

Did the Martelly Regime Threaten and Play a Role in the Death of Judge Jean Serge Joseph?

By Francklyn B. Geffrard

The highly suspicious death last weekend of an Investigating Judge (Juge d'instruction) who was probing alleged corruption in the presidential family has shocked Haiti and started a cycle of charges and counter-charges which will surely widen Haiti's ever-growing political divide.

Judge Jean Serge Joseph was investigating a corruption case implicating President Michel Martelly's wife and son, Sophia and Olivier Martelly. Both stand accused of siphoning off hundreds of thousands of dollars from bogus social and sports programs, which have made token gestures at reducing Haiti's surging poverty while being hyped by expensive propaganda campaigns and counter-productive publicity stunts, critics charge.

The judge, 58, died in a Port-au-Prince hospital on Jul. 13 from what the hospital described in an unprecedented next-day press conference as a "cerebrovascular accident" or ACV, in short, a kind of brain embolism.

Sources close to Judge Jean Serge Joseph say that in the days leading up to his death, he was under intense pressure to drop the case, having received many threats. According to several accounts, pressure particularly intensified after the judge called for the prosecution of the presidential family in Port-au-Prince's criminal court due to the findings of his investigation into their alleged corruption.

According to sources in Martelly's entourage, the President was not at all happy about Judge Jean Serge Joseph's decision, which reportedly even caused him to lose sleep. This case was a sort of Achilles heel of the government, which portrays itself as promoting the rule of law with lots of propaganda.

Judge Jean Serge Joseph did not merely refer the case to criminal court. On Jul. 2, 2013, he issued a surprisingly bold order summoning as witnesses Prime Minister Laurent Lamothe and other senior state officials following a complaint filed by two young lawyers, André Michel and Newton Saint-Juste, who accused Sophia and Olivier Martelly of embezzlement and fraud. According to several sources close to the judge, it is following this order that the judge's torments really began.



Lawyer Samuel Madistin (above), a close friend of the deceased judge, says that President Martelly and Prime Minister Lamothe met with Serge Joseph to "demand" that he drop his corruption investigation.

"The threats became more pronounced and were more specific," one source stressed. Some of the president's advisers say that the issue had become too embarrassing for the presidential family.

Some judges and others involved in the justice system who requested anonymity say that judges are constantly working under pressure whenever they are dealing with a case involving people close to executive power. These judicial officers believe that the executive branch holds the judiciary hostage and hinders its operation. According to them, the courts will not operate freely as long as the executive continues to interfere in judicial affairs.

More specifically President Martelly and Prime Minister Lamothe, in the presence of Justice Minister Jean Renel Sanon and Dean of Port-au-Prince's Civil Court Raymond Jean Michel, browbeat and intimidated the judge during two meetings at the law offices of Martelly advisor Gary Lissade last week on Jul. 10 and 11, said a prominent lawyer and former deputy who was a close friend of the late judge. Speaking on Jul. 14 on TV Plural (Télé Plurielle) in Port-au-Prince, Samuel Madistin claims to have spoken with the judge before his death, the day after the meetings, and said that Jean Serge Joseph was not allowed to be driven by his personal driver or to be accompanied by his bodyguards. According to Madistin, Martelly and Lamothe "demanded" that the judge drop the case.

Other sources close to the judge say these two meetings involved harassment and "mental torture" in which he was clearly asked to scuttle the case, which is currently under appeal. Twenty-four hours after these stressful meetings, on Fri., Jul. 12, the judge supposedly had a stroke that left him in a deep coma, although, according to his family, he did not suffer from any serious illnesses. Admitted to the Bernard Mevs Hospital in "critical condition" (according to a hospital spokesman) on Saturday at about 3 a.m., he died later that evening at around 8 p.m., hospital sources said.

The Martelly regime, implicated in many scandals, each more embarrassing than the next, now has a corpse on its hands, and not just any corpse, but that of a judge who was trying to shed light on a matter which is fueling debate in all spheres of society. Across Haiti and Haitian diaspora, the regime is considered one of the most corrupt that the country has ever known. The judge's investigation could have allowed the presidential family, if it is not involved in corruption, to prove their innocence and clear their name. However, the regime's methods have certainly not dispelled suspicions about First Lady Sophia Martelly and her son Oliver Martelly. On the contrary, public mistrust of the regime has deepened.



Investigating Judge Jean Serge Joseph died suddenly and suspiciously in a Port-au-Prince hospital on Jul. 13 after issuing summonses to high Haitian government officials.

Sanon, Jean Michel, and Lissade have denied that they took part in the meeting alleged by Mr. Madistin. In fact, they deny that any such meeting ever took place. Mr. Lissade, a former justice minister, said in a press release, that Mr. Madistin's "allegations were not the expression of any truth but were rather of a lying nature." Minister Sanon said Mr. Madistin's statements were "the product of his imagination."

"I didn't participate in any meeting with the president, the prime minister, and Serge Joseph," Sanon said. "I don't know what's being talked about."

The president's spokesman, Lucien Jura, has also denied the meetings took place.

In response, Mr. Madistin insisted that the threats made by Martelly and Lamothe in the presence of Sanon and Jean Michel took place in Lissade's offices. Madistin vowed that he would sue for Judge Jean Serge Joseph's wrongful death.

Who and what should we believe? Is it all a fabrication? Has Samuel Madistin concocted this scenario alone? Why would he make such charges? There are many gray areas in this case which need to be cleared up.

Lawyers Newton Saint-Juste and André Michel have called the judge's death "a political assassination." According to them, the deceased judge was constantly under pressure from President Martelly to abandon the investigation and prosecution of his wife and son. The two young lawyers express their determination to pursue this matter to the end so that all light be shed on the alleged involvement of the presidential family.

Meanwhile, the Rev. Edouard Paultre, the head of the Haitian Council of Non State Actors (CONHANE), declared that Judge Joseph Serge's death merits serious investigation to elucidate its cause.

Pierre Esperance, Executive Director of the National Network for the Defense of Human Rights (RNDDH), says the judge was under pressure and death threats from the Martelly regime. Mr. Esperance described the Martelly regime as a "wrongdoer power" which does not respect human rights.

Alterpresse reported on Jul. 16 that RNDDH and the Platform of Haitian Organizations to Defend Human Rights (POHDH) sent a letter to the Superior Council of Judicial Power (CSPJ) saying that there is another "trusted person" who is ready to come forward to confirm Madistin's account. In their letter, the RNDDH and POHDH said that Judge Serge Joseph "made important declarations to friends as well as to other judges affirming that he was the object of huge pressures from to executive to go back on his decision" to summon high government officials as witnesses in the case.

For Anthony Barbier, a sociologist and former Planning and External Cooperation Minister, what happened to the judge is one more element that illustrates the need for the population to mobilize to throw out a regime that does not respect its commitments and human rights. "You can not build a democratic state of law while at the same time human rights are being trampled," he said.

Outspoken Sen. Moïse Jean-Charles also held a press conference to denounce Judge Serge Joseph's death as the responsibility of the Martelly regime.

There are other elements which should not be overlooked. First, Judge Serge Joseph was admitted to the Bernard Mevs Hospital a 3 a.m., but he was not seen by a doctor for four hours, until 7 a.m., according to the two doctors (at least one of them North American) who spoke to the press about the matter (Télé-Plurielle, Jul. 14, 2013).

Secondly, this is the first time in Haiti, a hospital had seen fit to hold a press conference following the death of a patient where the institution and the doctors at the bedside of the deceased patient were not implicated in malpractice. Is this not strange?

Finally, one of the doctors who met the press blatantly sported a pink bracelet, which is worn by avid supporters of the Martelly regime. Bizarre! In addition to an autopsy on the deceased, this hospital should also be investigated.

After the sudden death of Judge Serge Joseph, what will be the result of the alleged corruption case involving the first lady and the president's son? Will there be an honest judge who will take up the investigation of this matter? Can a judge look into this matter in peace, without being intimidated or threatened by the National Palace? The list of questions goes on and on. Nothing is certain in this case. The coming months will reveal more about the true nature of this regime which uses the concept of "rule of law" as a political slogan to fool the weak-minded.









ALLOCUTION DU PRÉSIDEN

7 juillet 2013 discours de Raul à la 1ère session ordinaire de la 8



La Plaza de la révolution. Je me souviendrai des paroles de Fidel au Grand amphithéâtre de l'Université de La Havane, le 17 novembre 2005, lorsqu'il a souligné que cette Révolution ne pourra pas être détruite par nos ennemis, mais nous-mêmes, nous pouvons la détruire, et ce serait de notre faute.

Camarades :

Il me revient de faire les conclusions de cette 1e Période ordinaire de sessions de la 8e Législature de l'Assemblée nationale, au cours de laquelle, comme convenu, les députés ont reçu une vaste explication sur l'évolution de l'économie pendant le premier semestre, ainsi que sur le bilan de la mise en œuvre des Orientations de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution, des questions qui ont été analysées préalablement à la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue le 28 juin, dans le cadre du 7e Plénum du Comité central, lundi dernier.

Eu égard aux informations qui ont été fournies à notre peuple à travers les médias, il n'est pas nécessaire de revenir sur ces questions, aussi me bornerai-je à me concentrer sur les aspects les plus importants.

L'économie nationale a continué d'afficher une évolution positive au milieu des tensions externes, des dommages occasionnés par l'ouragan Sandy, et de nos propres insuffisances.

Comme il a été annoncé, le Produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2,3%, un taux en deçà des prévisions mais qui améliore de deux centièmes celui atteint durant le premier semestre de l'année dernière. Il est vrai que les effets du PIB sur l'économie de la famille cubaine moyenne sont encore imperceptibles.

La tendance croissante des activités productives se confirme, de même que celle des services sociaux à l'ensemble de la population.

Les députés ont également reçu une présentation panoramique détaillée du bilan de la mise en œuvre des Orientations de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution adoptées par le 6e Congrès, un processus qui est un objectif prioritaire pour nous tous, et du succès duquel dépendront la préservation et le développement du socialisme à Cuba, un socialisme prospère et durable qui, comme l'a rappelé le camarade Murillo, ratifie la propriété sociale sur les moyens fondamentaux de production ; reconnaît le rôle d'autres formes de gestion non étatique, et la planification comme un instrument indispensable dans la gestion de l'économie, sans nier l'existence du marché.

Je tiens à répéter ma conviction que des progrès d'une importance stratégique ont été accomplis sur ce front, et que nous commençons aujourd'hui à en voir les premiers résultats encourageants, même s'il est vrai que le chemin pour mener de l'avant notre l'actualisation de notre modèle économique et social, avec le soutien majoritaire de la population – sans recourir aux thérapies de choc ni abandonner des millions de personnes, comme l'ont montré les politiques d'ajustement appliquées ces dernières années dans plusieurs pays d'Europe –, est encore long et complexe.

Le phénomène de la dualité monétaire constitue l'un des plus grands obstacles au progrès de la nation, et en tant que tel, comme le précise l'Orientation No 55, il faudra avancer vers l'unification, en tenant compte de la productivité du travail. Cette même orientation reconnaît la complexité de cet objectif, qui exigera une préparation et une exécution rigoureuses, tant sur le plan objectif que subjectif.

À cet égard, je peux vous dire que les études en vue de la suppression de la double monnaie se poursuivent. En vue d'une suppression ordonnée et intégrale qui nous permettra d'entreprendre des transformations plus larges et plus profondes en matière de salaires et de pensions, de prix et de tarifs, de subventions et d'impôts. En bref, il s'agit de faire en sorte que tous les citoyens aptes se sentent motivés à travailler légalement, à partir de la remise en vigueur du principe de distribution socialiste « de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail », ce qui nous permettra de mettre fin à l'injuste « pyramide inversée » ou, dans d'autres termes, plus de responsabilités, moins de salaire.

Par ailleurs, nous devons accorder la plus grande priorité au perfectionnement du système de production agricole, en veillant à ce que les expériences adoptées pour supprimer les entraves à son développement atteignent les objectifs fixés.

Ainsi, l'introduction, dans les plans de l'année prochaine, des dispositions adoptées, permettra aux entreprises publiques d'avoir davantage d'autonomie dans leur gestion et dans la distribution de leurs résultats, comme il a été largement expliqué ce matin.

De même, nous assurerons tout notre soutien à la création de coopératives non agricoles, des entités qui, dans leur ensemble, avec l'essor soutenu du travail indépendant, permettront de décharger l'État d'activités productives et de services jugés non essentiels, afin qu'il puisse se concentrer sur le programme de développement à long terme.

La mise en œuvre des Orientations comporte implicitement la nécessité d'évaluer systématiquement les effets des changements qui ont été progressivement introduits, afin de corriger au plus vite tout écart. Elle exige aussi l'instauration d'un climat permanent d'ordre, de discipline et de rigueur au sein de la société cubaine, une condition indispensable pour consolider l'actualisation du modèle économique et éviter des reculs susceptibles d'entraîner des effets contraires.

Je consacrerai précisément une bonne partie de mon intervention à cette question, comme je l'avais promis le 24 février à la Séance de constitution de l'actuelle législature du Parlement, en présence du camarade Fidel qui, à ce sujet, avait signalé, et je cite : « La grande bataille qui s'impose, c'est la nécessité d'une lutte énergique et sans merci contre les mauvaises habitudes et les erreurs que commettent chaque jour beaucoup de citoyens, y compris des militants du Parti », fin de citation.

Ce sujet n'est agréable pour personne, mais j'ai la conviction que le premier pas pour résoudre le problème, c'est la reconnaissance même du problème dans toute son ampleur, afin de déterminer les causes et les conditions d'apparition d'un tel phénomène pendant de longues années.

J'imagine les informations qui vont paraître dans les prochains jours dans la grande presse internationale, qui excelle dans l' « art » de dénigrer Cuba et de la soumettre à une critique frénétique. Nous sommes habitués à vivre sous ce siège et nous ne devons pas avoir peur de débattre de cette réalité dans toute sa crudité si nous sommes animés du ferme propos de surmonter le climat d'indiscipline qui s'est instauré dans notre société, et qui occasionne des dommages moraux et matériels non négligeables.

Nous avons assisté avec douleur, tout au long des plus de 20 ans de période spéciale, à la dégradation de valeurs morales et civiques telles que l'honnêteté, la décence, l'honneur, la dignité, le respect et la sensibilité face aux problèmes d'autrui.

Je me souviendrai des paroles de Fidel au Grand amphithéâtre de l'Université de La Havane, le 17 novembre 2005, lorsqu'il a souligné que cette Révolution ne pourra pas être détruite par nos ennemis, mais nous-mêmes, nous pouvons la détruire, et ce serait de notre faute.

Ainsi, une partie de la société accepte désormais le vol des biens de l'État comme une chose tout à fait normale. On a vu se propager avec une relative impunité les constructions illégales et, qui plus est, à des endroits incorrects ; l'occupation non autorisée de logements, la commercialisation illicite de biens et de services, le non respect des horaires dans les lieux de travail, le vol et l'abattage illégal de bétail, la capture d'espèces marines menacées d'extinction, le recours aux pratiques de pêche interdites, l'abattage illégal de nos ressources forestières, y compris au magnifique Jardin botanique de La Havane ; la rétention en stock de produits déficitaires et leur revente à des prix excessifs ; la participation à des jeux interdits par la loi ; les violations de prix ; l'acceptation de faveurs et de pots-de-vin ; les harcèlements de touristes, et les infractions à la sécurité informatique.

Des comportements jadis associés à la marginalité, comme le fait de crier en pleine rue, l'utilisation de mots obscènes et d'expressions vulgaires sont devenus le lot quotidien de beaucoup de citoyens, indépendamment de leur niveau d'instruction ou de leur âge.

La perception du devoir citoyen face aux choses mal faites s'est dégradée. Ainsi, certains estiment tout à fait naturel de jeter les ordures sur la voie publique ; de se soulager en pleine rue ou dans un parc ; d'inscrire des graffitis sur les murs ou d'autres types de dégradation urbaine ; de consommer des boissons alcoolisées dans des lieux inappropriés et de conduire un véhicule en état d'ivresse ; le mépris du droit des voisins, la musique amplifiée qui trouble le repos des gens du quartier ; la prolifération, en toute impunité, de l'élevage de porcs dans les villes, malgré le risque de santé publique… Nous assistons chaque jour à des actes d'incivisme comme la dégradation et la destruction de parcs, de monuments, d'arbres, de jardins et d'espaces verts ; à des actes de vandalisme perpétrés sur des téléphones publics, sur les conduites électriques, le réseau de distribution d'eau potable, les panneaux de signalisation et les barrières métalliques de sécurité sur les routes.



Le président cubain Raul Castro à la 1° session ordinaire de la 8° législature de l'assemblée nationale du pouvoir populaire





Des comportements jadis associés à la marginalité, comme le fait de crier en pleine rue, l'utilisation de mots obscènes et d'expressions vulgaires sont devenus le lot quotidien de beaucoup de citoyens, indépendamment de leur niveau d'instruction ou de leur âge.

Je mentionnerai aussi le refus du paiement des transports publics, ou le vol des recettes par certains travailleurs de ce secteur ; les trains et les véhicules automoteurs qui sont les cibles de jets de pierres de la part de groupes de jeunes ; le mépris des normes les plus élémentaires de respect envers les personnes âgées, les femmes enceintes, les femmes ayant des enfants en bas âge, ainsi que les personnes handicapées. Tout cela se déroule devant nos yeux, et ne suscite aucune réprobation ni aucune réaction de la part des citoyens.

Il en va de même pour les différents niveaux d'enseignement, où les uniformes scolaires sont transformés au point qu'ils n'ont plus la moindre apparence d'uniforme ; certains professeurs portent des vêtements inappropriés pour l'école, et il y a même des instituteurs et des parents impliqués dans des cas de fraude.

Chacun sait que le foyer et l'école constituent un binôme sacré dans la formation de l'individu en fonction de la société, et ces actes représentent non seulement un préjudice social, mais de graves brèches de nature familiale et scolaire.

Ces comportements dans nos salles de classe sont doublement incompatibles, car outre leur gravité, il ne faut pas oublier que depuis l'enfance, la famille et l'école sont censées inculquer aux enfants le respect des règles de la société.

L'aspect le plus sensible est la

NT CUBAIN RAÙL CASTRO !

8ème législature de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire



Le chef de la Révolution cubaine, Fidel Castro Ruz

dégradation de l'image réelle de la droiture et des bonnes manières du Cubain. L'on ne saurait faire l'amalgame entre vulgarité et modernité, ni entre grossièreté et progrès ; vivre en société implique, en premier lieu, d'assumer des normes permettant de préserver le respect du droit d'autrui et de la décence. Certes, rien de tout ceci n'est en contradiction avec la joie propre aux Cubains, que nous nous devons de préserver et d'encourager.

Je me suis limité à faire un récapitulatif des phénomènes négatifs les plus représentatifs, sans forcément chercher à les lier les uns aux autres afin de ne pas rendre trop long ce discours.

Avec le concours du Parti et des organismes du gouvernement, nous avons établi un premier relevé qui nous a permis de déceler 191 manifestations de ce genre – nous sommes conscients que ce ne sont pas les seules, qu'il y en a beaucoup d'autres –, réparties en quatre catégories différentes : l'indiscipline sociale, les illégalités, les contraventions et les délits prévus au Code pénal.

La lutte contre ces comportements et ces actes nocifs doit être menée à travers des méthodes et des voies diverses. Nous devons remédier à la perte des valeurs éthiques et aux atteintes aux mœurs par l'action concertée de tous les acteurs sociaux, en commençant par la famille et par l'école, depuis les âges les plus précoces, ainsi que par la promotion de la culture, prise dans son concept le plus large et durable, pour une rectification consciente de ces comportements. Ce sera un processus complexe qui prendra beaucoup de temps.



Il ne faut pas oublier que depuis l'enfance, la famille et l'école sont censées inculquer aux enfants le respect des règles de la société.



Nous devons remédier à la perte des valeurs éthiques et aux atteintes aux mœurs par l'action concertée de tous les acteurs sociaux, en commençant par la famille et par l'école, depuis les âges les plus précoces, ainsi que par la promotion de la culture, prise dans son concept le plus large et durable, pour une rectification consciente de ces comportements.

La lutte contre les délits, les illégalités et les contraventions est plus simple ; faire respecter la loi et, pour ce faire, tout État, indépendamment de son idéologie, est doté des outils nécessaires, que ce soit la persuasion ou, en dernière instance, si nécessaire, les mesures de coercition.

Toujours est-il que certains ont abusé de la bonté de la Révolution, qui s'est abstenue de recourir à la force de la loi, aussi justifiée soit-elle, et a choisi la persuasion et le travail politique comme modes d'action privilégiés, et nous devons reconnaître que ceci n'a pas toujours été suffisant.

Les organes de l'État et du gouvernement, chacun dans leur domaine respectif, dont la police, la Cour des comptes de la République, le Ministère public et les tribunaux doivent participer à cet effort et être les premiers à donner l'exemple dans le strict respect de la loi ; en renforçant ainsi leur autorité vis-à-vis de la société et en s'assurant du soutien de la population, comme il a été démontré récemment dans les poursuites judiciaires dans des cas honteux de corruption administrative dans lesquels étaient impliqués des fonctionnaires d'organismes et d'entreprises.

Il est temps que les collectifs ouvriers et paysans, les étudiants, les jeunes, les instituteurs et les professeurs, nos intellectuels et artistes, les entités religieuses, les autorités, les dirigeants et fonctionnaires à tous les niveaux, bref, tous les Cubaines et les Cubains dignes, qui constituent indubitablement la majorité, assument leur devoir de respecter et de faire respecter la légalité, aussi bien les normes civiques que les lois, les dispositions et les règlements.

En réfléchissant à ces manifestations lamentables, je me dis que malgré les conquêtes incontestables de la Révolution en matière d'éducation, reconnues dans le monde entier par les organismes spécialisés des Nations Unies, nous avons reculé en matière de culture et de civisme. J'ai l'amère sensation que nous sommes une société de plus en plus instruite, mais pas nécessairement plus cultivée.

À cet égard, il vaut la peine de rappeler une phrase attribuée à plusieurs auteurs, dont le philosophe et écrivain espagnol Miguel de Unamuno, qui à l'issue de son expérience avec des paysans castillans, s'était exclamé : « Que ces analphabètes sont cultivés ! »

Rien n'est plus étranger à un révolutionnaire que la résignation, ou, ce qui revient au même, l'abdication face aux difficultés. Par conséquent, il nous incombe aujourd'hui de rehausser le moral et l'esprit combatif, et de nous concentrer sur la tâche colossale et patiente consistant à intervertir la situation qui s'est créée.

Personnellement, je pense que le dénominateur commun de tout ce phénomène a été et reste le manque de rigueur des personnes chargées de faire respecter l'ordre, le manque de systématicité dans le travail aux divers échelons de direction, et le non respect, en premier lieu, de la part des entités étatiques, des institutions, ce qui, d'un autre côté, amoindrit leur capacité et leur autorité vis-à-vis de la population à faire respecter les dispositions en vigueur.

Pour ne citer qu'un exemple : combien de violations des dispositions de la Planification physique n'ont-elles pas été détectées dans le secteur gouvernemental aux quatre coins du pays, et dont certaines ont été dénoncées dans la presse ? Il faut renforcer, comme nous l'avons déjà fait, l'ordre et la discipline au sein de tous les organismes du gouvernement.



Le Parlement cubain en pleine session

À ce propos, les dirigeants des instances nationales, jusqu'à la base, doivent se départir de leur passivité et de leur laxisme ; ils doivent cesser de regarder ailleurs alors que le problème est sous leurs yeux. Cessons d'avoir peur de nous attirer des ennuis dans l'accomplissement de nos tâches, et assumons une mentalité d'ordre, de discipline et d'exigence, afin d'exiger le respect de l'ordre établi.

La lutte contre les indisciplines ne saurait être envisagée comme une campagne de plus, mais comme un mouvement permanent dont l'évolution dépendra de la capacité à mobiliser la population et les différents acteurs de chaque communauté, sans exclure personne, avec rigueur et volonté politique. Nous avons fait le point des forces de la Révolution, et nous avons constaté qu'elles sont plus que suffisantes pour aboutir au succès.

Les premières actions réalisées par le Parti, les jeunesses et les organisations de masse pour renforcer la prévention et la lutte, ont prouvé qu'en à peine quatre mois, et à mesure que les institutions politiques, sociales et administratives ont approfondi leur rôle dans ce domaine, la population a manifesté son soutien et ne cesse de dénoncer et de combattre des actes et des comportements contraires à la légalité.

Si nous voulons mener à bien cette tâche, il faut y associer le peuple, chaque citoyen, non pas à travers des discours et des consignes stériles dans des réunions houleuses, mais en semant dans chacun de nous la motivation qui nous pousse à devenir meilleurs, et en prêchant par l'exemple.

Tel était le thème central de mon discours, adopté par le Bureau politique, dans la matinée d'hier. Nous pourrions parler des heures sur ces questions, mais ce qui a été dit est suffisant, et le reste doit être publié.

Naturellement, tout cela sera publié dans notre presse. Je suggère à tous, ainsi qu'à ceux qui m'écoutent, de lire ces réflexions calmement, de les méditer individuellement ; je demande juste à chacun de méditer sur ces questions.

En changeant de sujet, hier nos députés ont lancé un appel à tous les parlementaires du monde et aux personnalités engagées en faveur de la justice, afin de réclamer aux autorités des États-Unis la libération et le retour immédiat de Gerardo, Ramon, Antonio et Fernando, qui, le 12 septembre prochain, auront purgé 15 ans d'une prison injuste.

Par ailleurs, nous saluons les paroles émues du héros de la République de Cuba, René Gonzalez, venu renforcer la lutte pour cette noble cause, une lutte que nous poursuivrons aussi longtemps que nos compatriotes ne seront pas de retour dans leur patrie.

Ce qui est nouveau et sans précédent, c'est la manière dont le contrôle médiatique et la censure ont été imposés pour détourner l'attention de l'essentiel, c'est-à-dire de l'énorme pouvoir du gouvernement nord-américain dans le contrôle massif des technologies de l'information et des moyens de communications, pour se focaliser sur la chasse internationale de l'auteur des révélations.

Forts de leur pouvoir médiatique international — supranational puisque ces moyens s'étendent au-delà des frontières des pays —, ils se concentrent maintenant sur la persécution internationale de ce jeune informaticien. Les menaces de sanctions économiques contre l'Équateur, et l'action concertée de plusieurs pays européens pour empêcher le survol de leur territoire à l'avion du président Evo Morales, prouvent que nous vivons dans un monde où les puissants se permettent de violer le droit international, de porter atteinte à la souveraineté des États, et de bafouer les droits des citoyens.

Face à cette philosophie de la domination, tous les pays du Sud sont et seront en danger. Nous soutenons les revendications et les déclarations légitimes des présidents du Venezuela, de l'Équateur, d'Argentine, de Bolivie, du Nicaragua, du Brésil, d'Uruguay, ainsi que celles d'autres présidents latino-américains et caribéens.

Nous appelons à la mobilisation de l'opinion publique internationale pour dénoncer et condamner énergiquement et fermement les menaces portées contre l'Équateur, ainsi que l'outrage fait au président bolivien et à l'ensemble de Notre Amérique.

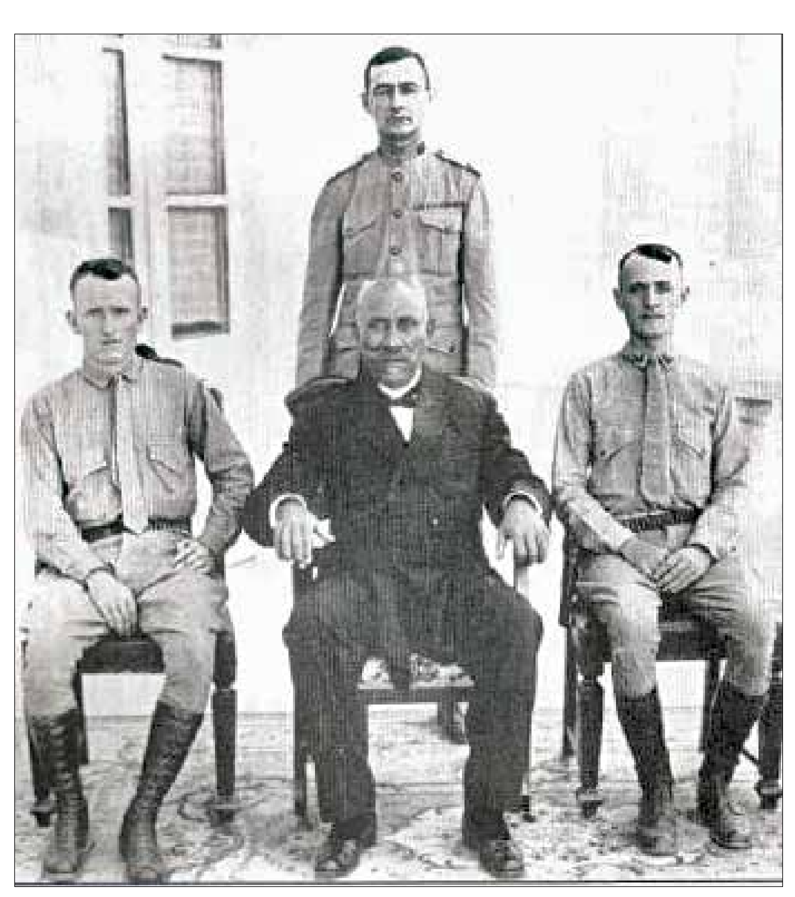
Nous soutenons le droit souverain de la République bolivarienne du Venezuela et de tous les États de la région à donner asile aux personnes persécutées pour leurs idéaux ou leurs luttes pour les droits démocratiques, conformément à notre tradition. De même, nous n'acceptons ni les interférences, ni les pressions d'aucun type. Comme l'a signalé le président Nicolas Maduro, on ne peut donner refuge et refuser l'extradition au Venezuela d'un terroriste international comme Posada Carriles, auteur, entre autres crimes, de l'explosion en plein vol d'un avion de Cubana de Aviacion avec 73 personnes à bord, et en même temps prétendre que cette nation sœur ne puisse exercer son droit légitime.

Nous sommes aujourd'hui le 7 juillet. Peu de jours nous séparent de la commémoration du 60e anniversaire de l'attaque des casernes Moncada et Carlos Manuel de Céspedes. Nous affrontons les nouveaux défis avec la même conviction et la même confiance inébranlables dans la victoire, que nous a inculquées le chef de la Révolution cubaine, Fidel Castro Ruz.

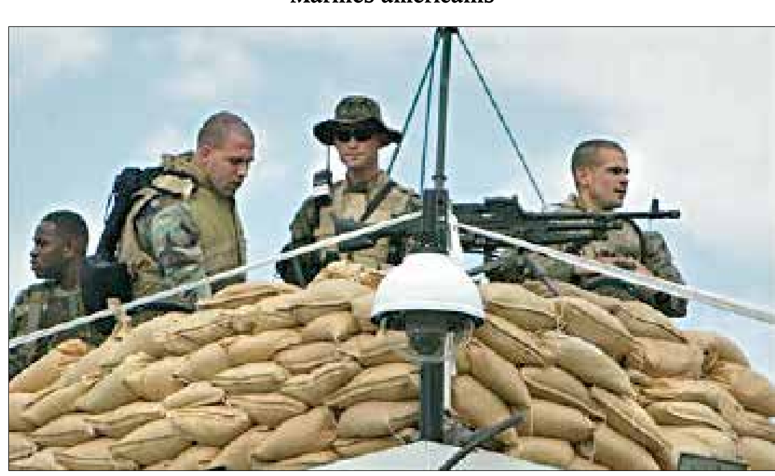
Merci beaucoup. (Applaudissements)

RAUL CASTRO 7 JUILLET 2013

Les envahisseurs!



Le président haïtien Sudre Dartiguenave en 1916, entouré par des Marines américains



Les Forces d'occupation US en Haiti en 2004

Lorsque les États-Unis d'Amérique ont proclamé la Déclaration d'indépendance le 4 juillet 1776, ils ont, également, affirmé « que tous les hommes naissent égaux, qu'ils ont reçu de leur Créateur des droits inaliénables, que parmi ceux-ci, il y a la Vie, la Liberté et la Poursuite du bonheur. » Malheureusement, le racisme américain a largement violé ces principes et la pire forme de ce racisme réside dans l'invasion des autres pays. Les États-Unis ont envahi environ 70 pays depuis leur Déclaration, dont environ cinquante depuis 1945.

La liste suivante classe les pays envahis d'après un article de Zoltan Grossman, chercheur américain, intitulé De Wounded Knee à la Libye : un siècle d'intervention militaire américaine, du livre de Gideon Polya, A Body Count, et de celui de William Blum, A Rogue State (Un État voyou). Cette liste inclut des exemples de déploiements violents des forces américaines sur le sol des États-Unis (contre des manifestants, des mineurs etc) et des bombardements à petite échelle, des opérations d'intervention militaire, des évacuations militaires de citoyens américains et des exemples spécifiques de menaces explicites d'utilisation d'armes nucléaires. La liste n'inclut pas la guerre de 1801-1805 contre les pirates basés au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye et ignore les subversions massives dans pratiquement tous les pays du monde.

- Nations indiennes américaines, génocide 1776 – 1862 et après.

- Achat de la Louisiane, 1844, bannissement des Indiens de l'est du Mississipi à partir de 1861, génocide en Californie ; massacre des Indiens Lakota 1890

- Mexique 1836-1846, 1913, 1914-1918, 1923

- Nicaragua : 1856-1857, 1894, 1896, 1898, 1899, 1907, 1910, 1912-1933, 1981-1990

- Déploiement des forces américaines contre les Américains 1861-1865, guerre civile, 1892, 1894, 1898, 1899-1901, 1901, 1914, 1915, 1920-1921, 1932, 1943, 1967, 1968, 1970, 1973, 1992, 2001

- Argentine : 1890

- Chili : 1891, 1973

- Haïti : 1891, 1914-1934, 1994, 2004-2005

- Hawaï, 1893

- Chine : 1895-1895, 1898-1900, 1911-1941, 1922-1927, 1927-1934, 1948-1949, 1951-1953, 1958

- Corée : 1894-1896, 1904-1905, 1951-1953

- Panama : 1895, 1901-1914, 1908, 1912, 1918-1920, 1925, 1958, 1964, 1989

- Philippines : 1898, 1901-1914, 1908, 1912, 1918-1920, 1925,

Suite à la page (17)

Entretien avec James PETRAS !

Iribarne Chury Ephraim : Nous saluons ici James Petras, qui, comme tous les lundis est en contact avec Radio Centenario depuis les États-Unis.

James Petras : Bon, commençons par l'Égypte où la situation est assez complexe, gauche, droite, islam, tout est mêlé et dans un scénario où il n' ya clairement pas de mouvement, de processus avec des possibilités démocratiques.

Soulignons d'abord le fait que le gouvernement a été renversé par un coup d'Etat militaire, même si de larges secteurs des masses anti Mursi, anti-islamique, disent que c'était un «coup d'Etat démocratique », ce qui est absurde. Les militaires ont déjà emprisonné des centaines de sympathisants du Parti islamique, emprisonné ses leaders, suspendu toute la presse indépendante, tentent d'imposer des contrôles sur diverses activités, désigné le président par intérim et continué à massacrer les gens dans les manifestations, comme hier où ils ont tiré à balles réelles et tué 53 personnes et blessé plus de 500. C'est un coup d'Etat. C'est un coup d'Etat militaire.

Le gouvernement Mursi était un gouvernement islamiste et autoritaire. Dans les deux camps il y a une masse de gens pour appuyer leur mouvement. Mais les deux camps ont une direction de droite, offrant un soutien à l'impérialisme. Je pense que les progressistes qui sont dans les rues, qui ont participé à des manifestations contre Mursi, sont totalement à côté de la plaque quand ils applaudissent le coup d'état. Parce qu'ils pensent que l'armée peut en quelque sorte ouvrir la voie vers un Etat démocratique constitutionnel, alors que depuis des années, les militaires ont été des partenaires des américains et des collaborateurs d'Israël.

Les analystes du monde occidental comme Samir Amin, qui soutient le coup d'Etat, ont perdu leurs repères en ne voyant pas plus loin que leur lutte contre l'Islamisme et ne voient pas bien la trajectoire de l'armée. C'est une alliance militaire néolibérale avec quelques secteurs de gauche qui s'y raccrochent, mais les masses n'ont pas d'influence. Et le projet qu'ils proposent n'a rien de démocratique, parce que les militaires gardent tout le pouvoir.

Maintenant, comment analyser tout cela ? Les Etats-Unis sont dans une situation où ils craignent le problème de l'instabilité et ont peur de la solution, une guerre civile qui peut leur échapper comme elle peut échapper à l'armée néolibérale. Donc, ils ont une position contradictoire. D'une part, ils ne peuvent pas l'appeler « coup d'état » parce qu'ils devraient couper l'aide conformément à la loi américaine qui interdit de soutenir financièrement un pays où il y a eu un coup d'Etat.

D'autre part, ils veulent soutenir la nouvelle manière d'imposer Mustafa Mohamed El Baradei, ancien fonctionnaire de la Banque mondiale, en tant que chef du gouvernement. Encore une fois, c'est un gros problème pour la gauche. Il manque une organisation d'avant-garde, une organisation capable de prendre la tête de la lutte des masses, qui conservent leur capacité à renverser les gouvernements mais ne jouent aucun rôle dans les conséquences politiques. Là est le drame dans le cas égyptien.

Rien à voir avec l'Argentine, où les masses ont renversé le gouvernement de (Fernando) De la Rua (en 2001) et ont pu imposer une alternative plus progressiste. Dans le cas de l'Egypte, elles ont créé les conditions pour renverser le gouvernement, mais ne jouent plus aucun rôle dès la chute du gouvernement. En d'autres termes, la seule présence des masses dans les rues, (même s'il elles sont des millions) n'est pas décisif. C'est la direction politique et le pouvoir de l'État qui, en fin de compte, déterminent le résultat d'une protestation ou d'un soulèvement. Dans le cas présent ce résultat est pour le moment très négatif.

Echi : Donc il ne s'agit pas d'une révolte contre l'Occident et contre le système néolibéral ?

JP : C'est le remplacement des islamistes pro-occidentaux, pro-Fonds monétaire, partisans de l'intervention en Syrie et des relations avec Israël par un gouvernement militaire néo-libéral laïque. Dans ce cas, un soulèvement populaire n'indique pas nécessairement un changement.

Il y a, je pense, deux possibilités : une longue guerre civile comme en Algérie dans les années 90, qui a tué plus de quatre-vingt mille personnes et finissant dans une dictature imposée par les militaires. Être anti-islamiste ne signifie pas nécessairement être progressiste. L'autre chose qui peut arriver, c'est une coalition de néo-libéraux, d'islamistes et de militaires, une « troïka » pour tenter de démobiliser les gens. Quoi qu'il en soit les problèmes économiques restent particulièrement graves et cette nouvelle configuration militaire/libérale/islamiste n'a aucun programme pour améliorer la situation du pays, du chômage et de la pauvreté.

Echi : Quelles sont les répercussions en Syrie ?

JP : Ce qui est clair, c'est que Mursi soutenait les terroristes islamistes qui attaquaient le gouvernement syrien. En d'autres termes, l'Egypte était un tremplin pour de nombreux terroristes qui sont allés directement en Turquie pour entrer en Syrie. Autrement dit, la chute de Mursi va reporter l'intervention des islamistes qui sont très concernés et impliqués maintenant dans le conflit en Egypte.

Je ne pense pas que la chute de Mursi était déterminante. En un sens elle peut affaiblir le passage de terroristes de la Libye vers la Syrie, ils ont utilisé Le Caire comme centre de formation et d'armement, pour y intervenir. Cependant, les principaux soutiens sont les pays du Golfe avec de l'argent et des armes, la Turquie en soutien logistique, de formation et d'armes, et les sources de financement en France, en Angleterre et aux États-Unis. A eux tous, ils poursuivent toujours l'agression contre la Syrie. Mais dans la dernière période, les divisions internes entre les néo-libéraux et les islamistes, ont affaibli la capacité des insurgés d'attaquer. A cela s'ajoute que ces derniers temps, le gouvernement syrien avance, stoppant les terroristes sur plusieurs fronts et lieux stratégiques.



James PETRAS

Sans que le conflit ne soit résolu dans son ensemble, le processus de récupération du terrain, du rétablissement de la souveraineté sur le pays a progressé en Syrie, mais pas de façon définitive. Il est clair que les islamistes sont dans une période de retraite et cherchent des moyens de se regrouper.

Echi : Parlez-nous un peu de l'attaque européenne contre Evo Morales.

JP : La Bolivie répond très bien à cet acte de piraterie qui a essayé de tuer Evo Morales. Je parle d'assassiner parce que si l'atterrissage d'un avion n'est pas autorisé, cela peut provoquer sa chute, un accident.

La complicité de la France, de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne, ont discrédité ces pays et dans le même temps, ont donné du prestige à la Bolivie pour sa résistance. Par la suite, la réaction latino-américaine a été très positive. Elle n'a pas été aussi forte qu'on l'aurait souhaité, mais au moins il y a eu des manifestations de solidarité et on a même eu l'occasion de dénoncer les faits à l'Organisation des États américains (OEA). Diplomatiquement c'est une défaite pour les États-Unis et un succès pour la Bolivie et pour l'unité des pays d'Amérique latine.

Maintenant, le problème le plus grave c'est que, après que le Venezuela, le Nicaragua et la Bolivie ont offert l'asile à Edward Snowden, Washington a annoncé qu'il allait riposter, en disant que toute aide à Snowden entraînerait des mauvaises relations et pour longtemps. C'est une menace d'imposer des mesures de rétorsion commerciales, diplomatiques. Mais en tout état de cause, les économies sont de plus en plus diversifiées et aujourd'hui l'influence américaine n'est pas si importante. Ils songent à certaines restrictions pour ces pays, mais il serait extrêmement difficile d'obtenir un soutien à un embargo américain dans la région.

Suite à la page (17)

Un regard africain sur l'affaire Snowden, l'Amérique du sud face à la France !

Par Imhotep Lesage

Qui n'a pas entendu parler de l'affaire Snowden ? La saga du jeune espion qui dévoile l'étendue d'un vaste réseau d'écoute du gouvernement américain. Son pays enregistre toutes les communications électroniques et espionne même ses alliés. Il n'y a rien de nouveau dans ses révélations, autre le fait que les États-Unis semblent espionner les communications de tous les particuliers des pays alliés. Il est à noter que le pays le plus espionné est l'Allemagne qui détient l'économie la plus dynamique du continent européen. Cette révélation relègue au rang de chimère la croyance selon laquelle l'appareil de surveillance américain s'est construit en réaction à la menace Al-Qaeda.L'œil du Léviathan surveille avant tout les alliés à des fins de guerre économique. Les derniers développements de l'affaire Snowden nous permettent aussi de confirmer un autre constat sur le statut de l'Hexagone. La France tardivement et contrairement à l'Allemagne ne protesta que faiblement les intrusions illégales du programme PRISM (programme d'espionnage américain). On pouvait s'attendre de la présidence française qu'elle refuse l'asile au dissident américain. Ce qui peut surprendre c'est le larbinisme avec lequel ce pays s'exécute pour appréhender Edward Snowden en bloquant son espace aérien au président bolivien. De par ce geste, l'Élysée montre que la France accepte tacitement l'illégalité du programme PRISM. Bref, La France est un pays totalement vassalisé par l'oncle Sam. En tant qu'africains quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce constat et pouvons-nous trouver inspiration dans la réaction des pays de l'Amérique du sud ?



L'affaire Snowden bouleverse les relations diplomatiques et le monde du renseignement


Nicolas Maduro et Vladimir Poutine. Exemples vivants de la multipolarité

Bien qu'ils soient dans l'arrière cour de l'oncle Sam, les pays sud américains sont déterminés à s'affranchir de la domination des États-Unis d'Amérique. Ces pays ne font pour la plupart aucun cas des multiples avantages que pourraient rapporter l'alignement sur le pays le plus puissant du monde. L'adoption de cette politique d'indépendance demande courage et peut aller jusqu'à coûter la vie aux élites concernées. A l'instar du défunt Hugo Chavez, ils vous diront tous, comment cette ligne politique est gratifiante puisqu'elle rend à des populations entières la dignité humaine. C'est ainsi que l'on peut voir se succéder à Moscou le bolivien Evo Morales et Nicolas Maduro du Venezuela. En agissant de la sorte ses dirigeants prouvent qu'ils sont de vrais visionnaires qui comptent tirer profit de la géopolitique multipolaire de ce monde.

Maintenant contrastons cette politique d'indépendance à celle des chefaillons africains de l'espace "franco-faune" qui adorent se prostrer à plat-ventre face à une France vassalisée et en déclin. Ils acceptent et continuent à supporter le viol à répétition de leur continent par une puissance coloniale venue d'ailleurs. Les sous-préfets de l'enclos colonial "francofaune" ne manquent pas une occasion de recevoir leurs ordres aux sempiternels sommets France-Afrique. Lesquels sommets qui débouchent plus souvent qu'autrement sur des nouveaux stratagèmes pour pérenniser le pillage et l'appauvrissement des populations de cette zone "franco-faune". Les habitants de l'enclos colonial "francofaune" vivent depuis des décennies sous le joug d'une monnaie d'origine nazie le franc CFA, mais les chefaillons souffrant d'un mutisme pathologique semblent ignorer les effets mortifères de cette monnaie CFA comparables à ceux du fascisme hitlérien.

Bizarrement les chefaillons "franco-faunes" aiment inviter chez eux les présidents français. Lors d'une de ses visites, le nabot présidentiel français pour remercier ses hôtes leur lancera un discours crachat du type: l'Afrique n'est pas encore entrée dans l'histoire. Une fois de plus les chefaillons ne réagirent que mollement aux insultes faites à leurs ancêtres qui donnèrent autrefois au monde la cognition, la parole, l'écriture et toutes les sciences. Pire encore, dans certains cas les sous-préfets africains vont jusqu'à financer des partis politiques français racistes qui stigmatisent et persécutent leurs ressortissants vivant dans l'Hexagone. Ses réalités de la relation France-Afrique contrastent avec l'image que certains peuvent avoir d'un pays qui se réclame hypocritement ad-nauseam des "droits de l'homme". Les chefaillons africains vivant comme des Sybarites ne semblent pas voir ce flagrant contraste et cette dissonance. D'ailleurs pas plus, qu'ils n'ont d'empathie pour la souffrance et les privations de leurs populations.

Suite au détournement de l'avion d'Evo Morales, il fut surprenant de voir la rapidité et la fermeté avec laquelle réagirent les leaders sud-américains. On peut attribuer cette réponse à la qualité des hommes impliqués qui se réclament volontairement héritiers d'une longue histoire de lutte et de combat. A l'avant garde de cette lutte et prise de conscience on trouve des pays se réclamant de la révolution Bolivarienne. Or, l'indépendance de la grande Colombie est en partie due à la bravoure des guerriers africains qui ont jadis arraché leur liberté à la couronne espagnole en payant le fort prix du sang. Aux heures sombres de leur naissante révolution (lorsque celle-ci pouvait à tout moment basculer vers l'échec) les pères fondateurs de l'Amérique du Sud Simon Bolivar et Miranda obtinrent de la république d'Haïti refuge, hommes et armes pour poursuivre leur combat. Les liens historiques sont excessivement forts dans le cas de Simon Bolivar "El libertador" puisque celui-ci passa toute l'année 1816 à la nouvelle république nègre d'Haïti. Aujourd'hui les liens de fraternité qui unissent les africains de la caraïbe et leurs frères de l'Amérique du sud sont toujours bien vivants. A l'instigation du grand Hugo Chavez, l'état vénézuélien fournit gratuitement du pétrole à l'état haïtien. De son vivant, le défunt chef d'état vénézuélien se plaisait à rappeler que tout l'argent du monde ne pourrait jamais repayer la dette des pays de l'espace bolivarien envers la république d'Haïti. A titre posthume Haïti vient récemment de rebaptiser l'aéroport du Cap-Haïtien, l'aéroport international Hugo Chavez.

A ne pas en douter, voilà comment se comportent les membres d'une même famille. On peut mesurer la profonde filiation qui unit les populations afro-descendantes de l'Amérique avec leurs frères du continent africain aux propos du défunt Hugo Chavez:" Quand nous étions enfants. On nous disait que nous avions une mère-patrie, l'Espagne. Pourtant nous avons découvert plus tard qu'une de nos plus grandes mères patries était l'Afrique. Nous aimons l'Afrique et chaque jour nous sommes un peu plus au courant de nos racines africaines."

"J'avais une grand-mère, on l'appelait Inès la Noire. Elle était une femme Noire magnifique, célèbre dans toute la plaine. Inès la Noire, ma grand-mère, était la fille d'un Africain qui a traversé les plaines. Elle était la fille d'un Africain et ils disent que cet Africain était originaire du Peuple Mandingue." (Soninkés empire du Ghana, Mali)

Suite à la page (16)

Résolution de l'OEA en solidarité avec Evo Morales

Solidarité des états membres de l'OEA avec le président de l'état plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma et le peuple bolivien, résolution approuvée lors de la session du 9 juillet 2013.

Le conseil permanent de l'organisation des états américains,

Considérant :

Que la Charte de l'Organisation des Etats Américains établit que « le droit international est la norme de conduite des Etats dans leurs relations réciproques » ainsi que « l'ordre international est essentiellement constitué par le respect de la personnalité, de la souveraineté et de l'indépendance des Etats et par l'accomplissement fidèle des obligations qui émanent des traités et d'autres sources du droit international ;

Qu'est fondamental le strict accomplissement de la part de tous les Etats des normes internationales et des coutumes qui régulent l'immunité des Chefs d'Etat, ainsi que des normes et règlements du droit international en relation avec l'utilisation de l'espace aérien pour les survols et les atterrissages ;

Que le Gouvernement de l'Etat Plurinational de Bolivie, à travers sa Mission Permanente devant l'OEA, a informé et dénoncé publiquement le fait que le 2 juillet 2013, l'avion présidentiel FAB-001 qui transportait le Président Evo Morales de Moscou à La Paz, s'est vu forcé d'atterrir en urgence à Vienne, Autriche, à cause de l'annulation, du refus, ou du retard des autorisations préalablement accordées de survol et d'atterrissage dans les espaces aériens de France, Portugal, Italie et Espagne, compromettant potentiellement la sécurité du président bolivien et de sa suite ; et violant le droit international en la matière ; et

Que le Secrétaire Général de l'Organisation a opportunément, par un communiqué de presse, exprimé sa profonde préoccupation devant la décision des autorités de plusieurs pays européens d' empêcher l'avion qui transportait le Président de l'Etat Plurinational de Bolivie, Evo Morales, d'utiliser l'espace aérien et en même temps, a demandé aux pays impliqués des explications sur les raisons qui leur a fait prendre cette décision, en particulier parce qu'elle a mis en danger la vie du président d'un pays membre de l'OEA,

Décide :

- D'exprimer la solidarité des Etats Membres de l'Organisation des Etats Américains au Président de l'Etat Plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma.
- De condamner les actions qui violent les normes et les principes de base du droit international, comme l'inviolabilité des Chefs d'Etat.
- De lancer un ferme appel aux gouvernements de France, du Portugal, d'Italie et d'Espagne pour qu'ils donnent les explications nécessaires sur les faits survenus avec le Président de l'Etat Plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma, ainsi que les excuses correspondances.
- Lancer un appel à la continuation du dialogue respectueux et constructif entre les parties selon les règles du droit international et du mécanisme de résolution pacifique des conflits.
- Renouveler la pleine application des principes, des normes et des coutumes internationales qui régulent les relations diplomatiques entre les Etats et garantissent la coexistence pacifique entre tous les pays qui forment la communauté internationale.
- Ordonner au Secrétaire Général de faire suivre le contenu de la présente résolution.

Notes

(1) Le Canada ne peut s'unir au consensus sur cette résolution. Le Canada respecte les privilèges et immunités des Chefs d'Etat en rapport avec le droit international habituel. Cependant, dans le cas présent, il y a des interprétations conflictuelles sur les faits. En outre, la permission supposée ou l'annulation de l'autorisation de survol d'un territoire est une question bilatérale et indépendante de ce qui concerne les privilèges et immunités des Chefs d'Etat. Avant de porter le sujet devant cette Organisation, les Etats mentionnés dans cette résolution devraient chercher une solution diplomatique.

(2) Les Etats-Unis ne peuvent s'unir au consensus sur cette résolution. Les faits pertinents sur l'incident en question ne sont pas clairs et sont l'objet d'informations contradictoires. Ainsi, il apparaît inopportun que cette Organisation fasse des déclarations sur ces faits en ce moment. En outre, le fait d'accorder ou de refuser l'autorisation de survol ou d'atterrissage est une question bilatérale qui concerne la Bolivie et les Etats impliqués. Il est donc inutile et inadéquat que l'OEA prétende intervenir en ce moment.

Traduction Françoise Lopez
LGS 12 juillet 2013

De la conception...

Suite de la page (8)

Enfin, le *Department of Defense* (Ministère de la défense) définit le terrorisme comme « l'usage illégal, ou la menace, de force, ou de violence contre des individus ou des biens, pour contraindre ou intimider des gouvernements ou des sociétés, souvent pour atteindre des objectifs politiques, religieux ou idéologiques ».

« Chacune de ces définitions, explique Soufi Johann (*Vers une définition universelle du terrorisme,* Mémoire de recherche du Master 2 Droit Public International et Européen, Faculté Jean Monnet Université PARIX XI, Août 2005), traduit évidemment les priorités et les intérêts spécifiques des administrations concernées. » Cet auteur fait aussi remarquer qu' « en matière de terrorisme, les législations nationales ont fréquemment recours à des définitions vagues, ambiguës, imprécises qui permettent parfois de criminaliser des formes légitimes d'exercice des libertés fondamentales, d'opposition politique et/ou sociale. Ceci a conduit le Comité des droits de l'Homme [de l'ONU ?] à formuler des observations à l'égard de nombreux Etats (entre autres, l'Egypte, l'Algérie, le Pérou ou le Portugal…). Il a ainsi considéré, conclut Soufi Johann, que la définition égyptienne du terrorisme est "si large qu'elle englobe tout un éventail d'actes de gravité différente". »

En effet, selon le code pénal égyptien, est considéré comme terroriste « tout recours à la force, à la violence, à la menace ou à l'intimidation qui pourrait servir à l'exécution de projets criminels, individuels ou collectifs, visant à troubler l'ordre public et à menacer la sécurité et l'intégrité de la société, dans l'intention de porter préjudice aux individus, de les terroriser ou de menacer leur vie, leurs libertés ou leur sécurité, de nuire à l'environnement, de causer des dommages aux communications ou de s'en emparer, d'empêcher les Pouvoirs publics d'exercer leurs fonctions ou d'entraver leurs actions, ou enfin d'obtenir la suspension de la Constitution, des lois ou des décrets. »

Dans le rapport d'Amnesty International sur les Bahamas en 2004, cette organisation a fait part de ses inquiétudes quant à la définition « extrêmement large des actes de terrorisme qui risque de porter sérieusement atteinte aux droits fondamentaux, notamment à la liberté d'expression, de réunion et d'association ».

Pourquoi l'Organisation des Nations Unies (ONU) n'est pas intéressée à définir de son propre gré le terrorisme ? Le cas échéant, elle a préféré se servir de la "définition de consensus académique" rédigée par l'expert en terrorisme A. P. Schmid et largement utilisée en sciences sociales. Lisons-la :

« Le terrorisme est une méthode d'action violente répétée inspirant l'anxiété, employée par des acteurs clandestins individuels, en groupes ou étatiques (semi-) clandestins, pour des raisons idiosyncratiques, criminelles ou politiques, selon laquelle – par opposition à l'assassinat – les cibles directes de la violence ne sont pas les cibles principales. Les victimes humaines immédiates de la violence sont généralement choisies au hasard (cibles d'occasion) ou sélectivement (cibles représentatives ou symboliques) dans une population cible, et servent de générateurs de message. Les processus de communication basés sur la violence ou la menace entre les (organisations) terroristes, les victimes (potentielles), et les cibles principales sont utilisées pour manipuler la (le public) cible principale, en faisant une cible de la terreur, une cible d'exigences, ou une cible d'attention, selon que l'intimidation, la coercition, ou la propagande est le premier but. » (Schmid, 1988).

Après ce tour d'horizon qui nous a permis de projeter certaines lumières sur un fait social aussi controversé qu'est le terrorisme, même le citoyen le moins avisé peut comprendre que les obstacles à surmonter dans l'examen d'une loi sur les crimes transnationaux en général, le terrorisme en particulier, sont énormes. L'énormité de ces embûches ne justifie pas pourtant l'inaction. Car en tant que dirigeants, nous ne sommes pas insensibles au danger que font planer le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur la stabilité de l'ordre international. D'autant que l'esprit, et dans une certaine mesure, la lettre de la proposition de loi en examen à la chambre des députés paraissent conformes aux engagements pris par Haïti auprès des institutions financières internationales (comme, par exemple, le *Groupe d'Action Financière des Caraïbes*, membre associé du *Groupe d'Action Financière Internationale*) dont la mission consiste à mettre de l'ordre dans les finances publiques de l'humanité. Mais, l'on doit se demander avec calme et sérénité, pour reprendre le mot de Lénine, « que faire ? » S'imposent donc, à notre humble avis, les éléments de solution suivants :

Un fait accessoire ne saurait avoir le dessus par rapport au principal. Il faut d'abord concevoir une loi réprimant le terrorisme avant de voter la proposition de loi sanctionnant le financement du terrorisme. D'ailleurs, une loi sanctionnant le financement du terrorisme nous paraît superfétatoire pour la simple et bonne raison que celui qui finance une infraction est passible de la même peine que tous ceux qui y ont prêté leur concours pour sa commission. Dans le droit haïtien, le ou les auteurs intellectuels, le ou les auteurs convaincus de commettre l'acte matériel ainsi que le ou les complices ont le même sort. Mais étant donné qu'en droit l'abondance ne nuit pas et que le Gouvernement haïtien a déjà pris certains engagements par rapport au vote de la proposition de loi contestée, on pourra la voter, mais avec les amendements nécessaires.

Il n'y a pas de doute qu'une loi sanctionnant le terrorisme, répétons-le à dessein, doit préexister à la loi sur le financement du terrorisme. Car ajouter à notre arsenal juridique une loi pénale sanctionnant le financement du terrorisme avant la conception d'une loi définissant et réprimant le terrorisme, ce serait créer un vide juridique ennuyeux qui non seulement occasionnerait des procès confus mais qui paralyserait également l'application de la loi sanctionnant le financement du terrorisme.

La loi traitant du terrorisme doit avoir la vertu de définir sans équivoque ce fait infractionnel. Une liste exhaustive des faits et actes qualifiés de terrorisme doit être insérée dans cette loi. Pas d'infraction en dehors d'un texte de loi. *Nulla pena sine lege* (Pas de peine sans loi). Ce principe est consacré par l'article 4 du code pénal haïtien. Le texte légal doit aussi prendre en compte les éléments constitutifs de chaque fait ou acte qualifié de terrorisme. Car, au regard de la grande famille du Droit romano-germanique dont le droit haïtien est issu, l'infraction reprochée au prévenu ou à l'accusé (des présumés innocents) est certainement déniée de fondement si les parties adverses (Ministère Public ou partie civile) ne sont pas en mesure de prouver au Tribunal l'existence de ses éléments constitutifs.

La loi sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme soumise à l'examen de la chambre des députés tarde à trouver le vote de l'assemblée justement parce que celle-ci cherche à offrir au pays une œuvre législative qui met la République en confiance et, par voie de conséquence, à l'abri de toute tentation d'un quelconque Pouvoir exécutif de se servir de cette loi pour persécuter, sous prétexte de la lutte antiterroriste, ses adversaires politiques. Cette loi doit être assez explicite pour ne pas offrir la possibilité d'associer injustement, de bonne foi ou de mauvaise foi, le crime de blanchiment de capitaux à celui du financement du terrorisme, vice et versa.

Il s'agit là, en fin de compte, de réaliser une véritable réforme législative qui ne saurait être seulement l'affaire du Parlement. Une réforme législative ne peut pas être réalisée à la légère. « Légiférer en toute matière, soutient Me René Julien, dans son important ouvrage intitulé *Droit pénal et procédure expliqués aux citoyens*, demande un grand effort de l'esprit, sinon on risque de faire basculer la société dans le désarroi de l'arbitraire. Dans les pays où l'Etat de droit existe, une loi, pour être en mesure de cerner un problème dans toute son acuité, dans toute sa dimension culturelle, sociale et historique, exige une réflexion fondée sur toutes les disciplines concernées. Montesquieu disait sagement que "les lois dérivent de la nature des choses". Autrement dit, l'élaboration d'une loi impose l'obligation de glaner çà et là si l'on ne veut pas prêter le flanc à des considérations préjudiciables à l'ordre établi. L'essentiel est de toujours rechercher la perfection dans l'élaboration d'une loi. »

Ainsi donc, cette réforme, pour être profitable à la Nation et pour ne pas occasionner, entre autres, des dérives liberticides, doit être l'œuvre conjuguée de tous les Pouvoirs de l'État et de tous les secteurs organisés de la société civile. Des experts en droit pénal et en droit comparé, des anthropologues, des sociologues, des politologues, des économistes, etc. doivent être consultés. Un chantier est désormais ouvert. A chacun d'assumer ses responsabilités.

La responsabilité de l'Exécutif est établie sans équivoque dans cet article. La chambre des députés, jusque-là, accomplit correctement son devoir dans ce brûlant et important dossier législatif. Et, pour établir la preuve irréfutable de notre volonté de faciliter le dénouement de ce nœud gordien, nous nous donnons (l'auteur de cet article) huit (8) jours pour tout délai, à compter du 15 du mois courant, en vue d'élaborer l'ébauche d'une proposition de loi réprimant le terrorisme. Ce texte sera ensuite soumis aux partis politiques et à la société civile pour qu'ils puissent produire leurs remarques avant l'élaboration du texte définitif à proposer au parlement à la fin du même mois.

Il n'est nullement dans l'intention des députés de faire obstacle au vote d'une loi aussi importante que celle relative au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Les députés voteront dans le sens d'un pays qui cherche à recouvrer sa souveraineté. Les députés voteront en tenant compte de la volonté exprimée par la communauté internationale de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ceux qui croient en l'avènement réel d'un Etat de droit en Haïti ne peuvent que rendre hommage à la chambre des députés pour avoir mis à nu les failles relevées dans les formalités devant conduire au vote de la proposition de loi en question et fait dépendre en conséquence leur vote à la régularisation des problèmes dénoncés dans le cadre de cette intervention. *Caveant consules !*

Sadrac DIEUDONNÉ
Pasteur, Avocat
Député du peuple

Suite de la page (8)

Les hommes que Martelly critiquait au lendemain même du 14 mai 2011 (date de son investiture à la présidence) sont devenus ses meilleurs amis et alliés suivant, évidemment, le principe naturel et éternel « Qui se ressemble s'assemble ou les oiseaux de même plumage volent toujours dans la même direction ». Ainsi pour les prochaines sénatoriales, il se met déjà en campagne en faveur de Joseph Lambert, l'ancien coordonnateur de la plateforme INITE, une équipe composée d'hommes et de femmes dont plusieurs devraient être traduits en Justice pour leur implication dans des cas de corruption sous l'administration de Préval. En témoignent les multiples contrats passés avec des firmes dominicaines sous la loi d'urgence mais qui ont été annulés selon les recommandations de la commission d'audit de l'ancien Premier Ministre Gary Conille.

Le Premier Ministre Laurent Lamothe pour sa part, quoique insignifiant au poste de Ministre de la Planification, continue à l'occuper vainement comme si le peuple haïtien n'avait, à part lui, un fils valable et honnête pour remplir avec brio cette fonction. Sa diplomatie des affaires consiste uniquement à effectuer des voyages à l'étranger aux frais de la petite princesse courbée sous le poids écrasant de la pauvreté. Jusqu'à date aucune retombée positive n'a été concrètement enregistrée à partir d'une démarche internationale relative à cette « diplomatie d'affaires ».

Par ailleurs, en tant que Premier ministre, il se met depuis un certain temps à totaliser le nombre de trous bouchés dans les rues de la capitale soit par la MINUSTAH soit par le MTPTC et à annoncer des projets qu'il n'a aucune volonté réelle de concrétiser. Martelly et ses complices sont très loin des promesses qu'ils ont faites au peuple haïtien lors des campagnes électorales. Ceci n'empêche que l'équipe au pouvoir s'offre un satisfecit après deux ans de misère et d'accélération de la pauvreté du peuple haïtien.

Le 14 mai 2013, lors de la célébration du 2e anniversaire de l'arrivée au pouvoir du régime Tèt Kale, des femmes et des hommes conscients de la situation désastreuse du pays ont pu constater avec amertume que la propagande est la toile de fond de ce gouvernement. L'argent de l'état a été utilisé afin de soudoyer des parlementaires haïtiens. Le député de la commune de Ouanaminthe Luckner Noel s'est agenouillé devant Martelly. Ce geste peut être considéré comme une gifle au pouvoir législatif, puisqu'il n'a fait que réduire la noble fonction de parlementaire à sa plus simple expression.

La population haïtienne devra se mettre debout pour dire non aux exactions politiques de l'équipe TET KALE qui risque de conduire le pays quasiment vers la disparition avant même la fin du mandat de Martelly.

Martelly et son équipe ne parviennent même pas à tenir les quelques acquis de l'administration Préval. En effet certaines zones qui bénéficiaient du courant électrique durant des heures chaque jour sont quasiment replongées dans le black-out ou partiellement éclairées par des lampadaires solaires. Ils se contentent de l'inauguration de certains travaux qui ont été entrepris par Préval.

Le mensonge et la tromperie qui caractérisent le gouvernement Lamothe/Martelly vont si loin qu'ils ont eu des effets néfastes sur nos vaillants policiers à qui Martelly avait fait la promesse d'une augmentation de salaire durant sa campagne électorale. Jusqu'à présent, nos hommes armés restent désarmés devant leur désenchantement.

Tout compte fait, l'administration Martelly/Lamothe est un véritable tonneau des Danaïdes. Elle fait du bruit autour de rien en faisant du mensonge son seul cheval de bataille.

Rutas y Andares: un programme d'été pour la famille

Par Mireya Castañeda

Chaque été, Rutas y Andares (Routes et balades), le programme de visites organisé par le Bureau de l'Historien de la ville, propose une approche de première main des importants travaux de conservation et de protection de La Havane coloniale, un quartier inscrit au patrimoine de l'Humanité.

Katia Cardenas, directrice du Programme culturel du Bureau de l'Historien, a apporté des précisions sur le contenu de cette 13e édition, lors d'une conférence de presse au Musée de la ville.

« Une nouvelle fois, les familles havanaises auront l'occasion d'entrer au cœur de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions », a dit Katia Cardenas, qui a souligné que « chaque édition de Rutas y Andares attire des milliers de personnes vers le centre historique de La Havane – plus de 13 000 personnes en 2012».

Elle a précisé que, comme lors des éditions antérieures, les visites dépasseront les frontières du Centre historique pour arriver à d'autres zones de la ville, comme les quartiers de Miramar et du Vedado.

Cette année, les jeunes pourront visiter l'Université de La Havane à l'occasion du 285e anniversaire de sa fondation, ainsi que faire des balades à Miramar, organisées par la Casa de las Tejas Verdes (Maison aux tuiles vertes), guidées par des étudiants en architecture. L'une d'entre elles propose de parcourir la Calle Primera en bicyclette.

Aux Routes spéciales déjà connues, comme le Centre hispano-américain de la Culture et la Factoria Habana, s'en ajoutent trois nouvelles : La Quinta de los Molinos, l'exposition permanente Le génie de Leonard de Vinci, au Salon blanc du Couvent de Saint-François d'Assise, et Cubanité et tradition, un parcours imaginaire à travers un cycle de conférences sur la musique, le langage, la danse, les religions, les arts plastiques, le cinéma et le théâtre.

Le choix des balades est varié, avec un parcours très intéressant consacré aux artisanats populaires à travers les pièces exposées dans les différents musées ethnographiques, notamment les riches collections des Maisons d'Asie, d'Afrique, des Arabes, du Mexique, ainsi que la Maison Simon Bolivar.

Une nouveauté : la Route de l'eau, consacrée à des sujets liés à l'élaboration des médicaments et à son utilisation en parfumerie, avec la visite des anciennes pharmacies Sarra, Taquechel et Johnson, trois établissements datant du 19e siècle, entièrement restaurés.

Le Bureau de l'Historien a pour vocation d'harmoniser la restauration architecturale avec les fonctions muséologiques, socioculturelles, résidentielles et touristiques du Centre historique. Le programme Andares propose donc plusieurs itinéraires, notamment cette année à travers les rues Compostala et Muralla, en cours de restauration intégrale, ainsi que la Promenade du Prado, l'Allée de Paula et des petites places comme celle de l'Ange.

Les grands travaux effectués dans ces rues : remplacement des réseaux téléphoniques souterrains, du gaz, de l'électricité, et bien sûr de l'eau, rendront sans doute ces promenades plus difficiles, mais elles en valent la peine.

De façon très responsable, le programme tient compte des goûts des différents groupes d'âges, des personnes aux besoins particuliers. Ainsi, certains parcours incluent le service d'interprétation pour personnes sourdes.

Les balades virtuelles pour les personnes âgées sont toute aussi intéressantes ; elles offrent des images et des documentaires, ainsi que des conférences interactives sur des sujets variés, comme Sur les pas de Cecilia Valdés, à la Maison de la poésie ; la Maison natale de José Marti ; l'architecture du quartier de Miramar et de ses alentours, à la Maison aux tuiles vertes, ainsi que les forteresses coloniales de la Havane : Le château de la Real Fuerza, des Tres Reyes del Morro et de San Salvador de la Punta, au Musée Château de la Real Fuerza.

Pour la deuxième année consécutive, Rutas y Andares pour découvrir en famille – son nom complet – propose 52 ateliers d'été pour les enfants et les adolescents, auxquels participent 32 institutions, qui permettront aux jeunes de se familiariser avec les arts visuels, l'archéologie, la numismatique, la philatélie, les danses flamenca et arabe, la poésie, les travaux manuels, le design, la musique, la photographie, la jardinerie, le cinéma, l'interprétation théâtrale, la bande dessinée et la magie.

À signaler un atelier très intéressant : Apprenons le français au Musée napoléonien, au cours duquel les cours seront donnés en espagnol et en français, liés à l'apprentissage des salutations, des nombres, des couleurs, des figures géométriques, ainsi qu'à l'histoire napoléonienne à travers les extraordinaires pièces de la collection du Musée.

Ces projets sont la poursuite du projet Développement social intégral et participatif destiné aux adolescents de la Vieille Havane, financé par l'Union européenne, dans le cadre de son programme : Investir dans les personnes, qui a été développé par le Bureau de l'Historien et l'UNICEF.

Rutas y Andares, le programme d'été du Bureau de l'Historien de La Havane, est une option attendue et très appréciée des familles havanaises et de quiconque souhaite découvrir pour quelles raisons La Havane coloniale a été inscrite au Patrimoine de l'Humanité.

**Granma. La Havane.
11 Juillet 2013**

Un programme de l'ONU salue les efforts de Cuba en matière alimentaire



Mme Ertharin Cousin, directrice exécutive du Programme mondial alimentaire (PMA) des Nations Unies

Par Claudia Fonseca Sosa

« Le fait que Cuba ait atteint les objectifs de développement du millénaire concernant l'alimentation sont la preuve que le gouvernement cubain privilégie le bien-être social », a déclaré à La Havane Mme Ertharin Cousin, directrice exécutive du Programme mondial alimentaire (PMA) des Nations Unies.

La fonctionnaire, de nationalité nord-américaine, a signalé en conférence de presse que la fonction du PMA à Cuba est de soutenir les efforts de l'État dans le développement de programmes garantissant la sécurité alimentaire.

L'agence de l'ONU a également collaboré avec Cuba dans le secteur de l'agriculture et dans certaines circonstances d'urgence, notamment après le passage de l'ouragan Sandy dans les provinces orientales.

Par ailleurs, à la suite de la visite d'un groupe d'écoles et de coopératives agricoles, en compagnie de Mme Laura Melo, la représentante du PMA à Cuba, Mme Ertharin Cousin a affirmé que les conditions existent en vue de poursuivre le travail commun, et contribuer au projet cubain de réduire les importations et d'éviter les pertes dans la production.

Elle a signalé que les nouvelles stratégies destinées à développer l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux terres cultivables contribueront à renforcer ces objectifs.

Mme Ertharin Cousin a rencontré des dirigeants du ministère du Commerce extérieur, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé publique, entre autres.

Granma. La Havane. 20 Juin 2013

Suite de la page (7)

« *ne sont que l'expression de mensonge* ». En réaction, Me Madistin a déclaré que les menaces ont été proférées par les deux responsables de l'Exécutif en présence notamment de l'actuel ministre de la Justice, Me Jean Rénel Sanon et l'ex ministre Gary Lissade, à son cabinet. Samuel Madistin informe qu'il allait porter plainte pour mort suspecte.

Si tout le monde clame leur innocence et dément la tenue des rencontres au cours desquelles le juge a été harcelé, que faut-il croire ? S'agit-il d'une mise en scène ? Des mises en scènes on en a déjà vues dans ce pays. On n'a pas besoin de remonter à trop longtemps pour en trouver des exemples. Samuel Madistin pourrait-il monter un scénario tout seul ? Pourquoi devrait-il faire une telle mise en scène ? Il existe beaucoup de zones d'ombre dans cette affaire qui mérite d'être éclaircies.

Les avocats, Mes Newton Louis Saint-Juste et André Michel qualifiant le décès du magistrat d'assassinat politique. Selon eux, le juge défunt était soumis constamment aux pressions de la présidence pour qu'il abandonne les poursuites contre sa femme et son fils. Les deux jeunes avocats se déclarent déterminés à poursuivre cette affaire jusqu'au bout afin que toute la lumière soit faite autour de l'implication présumée de la famille présidentielle.

Quant au révérend Edouard Paultre, le coordonnateur du Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques (COHANE), il réclame une enquête sérieuse en vue d'élucider les causes du décès du juge Serge Joseph.

Le directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Pierre Espérance affirme lui aussi que le juge a fait l'objet de pressions et de menaces de morts de la part du pouvoir en place. Mr. Esperance qualifie le régime Tèt kale de « *pouvoir délinquant* » qui ne respecte pas les droits de l'homme.

L'AlterPresse a rapporté le 16 juillet que le RNDDH et la Plateforme des Organisations Haïtiennes de défense des droits humains (POHDH) ont envoyé une lettre au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) disant qu'il y a un autre «homme de confiance» qui est prêt à se présenter pour confirmer le compte de Madistin. Dans leur lettre, le RNDDH et POHDH disent que le juge Serge Joseph « *a fait d'importantes déclarations à ses proches ainsi qu'à d'autres Magistrats, affirmant qu'il a été l'objet d'énormes pressions de la part du Pouvoir Exécutif, pour revenir sur sa décision* » de convoquer de hauts responsables gouvernementaux comme témoins dans l'affaire.

Pour Anthony Barbier, un sociologue et ancien ministre de la Planification et de la Coopération Externe, ce qui est arrivé au juge est un élément de plus qui illustre la nécessité pour la population de se mobiliser pour renverser ce pouvoir qui ne respecte pas ses engagements et les droits humains. Selon lui, « *on ne peut pas construire un Etat de droit et démocratique en même temps que l'on bafoue les droits humains* ».

Le Sénateur Moïse Jean-Charles a également tenu une conférence de presse pour dénoncer la mort du juge Serge Joseph comme la responsabilité du régime Martelly.

Au-delà de ces considérations, il y a quand même certains éléments qu'il ne faut pas négliger. D'abord, le juge-défunt est admis à l'hôpital Bernard Mevs à trois (3) heures du matin, alors qu'il n'a été vu qu'à sept (7) heures AM, selon deux médecins américains qui rencontraient la presse sur le dossier (Télé Plurielle, dimanche 14 Juillet 2013). Ensuite, c'est la première fois, en Haïti, qu'un hôpital avait cru bon d'organiser une conférence de presse sur le décès d'un patient alors que le rôle de l'institution n'a pas été mis en cause pour faute professionnelle et encore moins les médecins qui étaient au chevet du patient décédé. N'est-ce pas curieux ?

Finalement, l'un des médecins qui rencontraient la presse portait visiblement un bracelet rose qui traduit son appartenance au régime Tèt Kale rose. Bizarre ! Dans le cadre d'une investigation sérieuse, en plus de l'autopsie du cadavre, ce centre hospitalier devrait être considéré comme une bonne piste.

Après la mort brutale du juge Serge Joseph, quelle sera la suite de cette affaire de corruption présumée impliquant la première dame et le fils du président ? Trouvera-t-on un juge intègre pour la suite du traitement de ce dossier ? Un juge pourra-t-il traiter ce dossier en toute sérénité sans être intimidé, menacé par le palais national ? La liste des questions est encore longue. Rien n'est certain dans le cadre de cette affaire. Personne ne sait si elle aboutira ou pas. Rien ne dit qu'elle ne mourra pas aussi avec le juge Serge Joseph. Par contre, ce qui est certain, c'est que le régime Martelly/ Lamothe continue de révéler sa nature. Les prochains mois révèleront plus autour de la vraie nature de ce pouvoir qui utilise le concept d'Etat de droit comme slogan politique pour tromper les esprits faibles.

**Francklyn B. Geffrard
Centre International d'Etudes et de Réflexions (CIER)**

Suite de la page (13)



Evo Morales cloué au sol contre sa volonté pendant 13 heures sur l'aéroport de Vienne. Il sort un instant de son appareil pour prendre l'air et signifier aux journalistes qu'il supporte sereinement cette méprise

"Le racisme est très caractéristique de l'impérialisme et du capitalisme. La haine contre moi a beaucoup à voir avec le racisme. Parce que j'ai une grosse bouche et des cheveux crépus. Je suis si fier d'avoir cette bouche et ces cheveux, car ils sont africains. Je suis un mélange d'indien et de noir dont je suis très fier."

Les afro-descendants des Amériques sont bien au fait du racisme et de l'impérialisme de la France et des États-Unis. La France parasitaire refuse de payer à Haïti la dette de 40 milliards de dollars issus de la guerre d'Indépendance. Cette France continue régulièrement à s'ingérer dans les affaires internes de la petite ile, allant jusqu'a y fomenter des coups d'états. Quant aux États-Unis, c'est cette victoire de descendants d'esclaves sur l'armée de Napoléon Bonaparte qui lui permit de doubler la superficie de son territoire par l'achat de la Louisiane. Tous les historiens États-Uniens sont sans équivoque sur le rôle déterminant d'Haïti dans l'achat de la Louisiane qui permit aux États Unis de devenir une puissance continentale. Pour remercier Haïti l'oncle Sam persiste dans la tradition européenne en envahissant Haïti à plusieurs reprises. C'est dans cette même tradition de brigandage que la France puise en refusant sans raison valable son espace aérien à l'avion d'Evo Morales.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet 2013, on apprenait ainsi que, l'un après l'autre, ce sont tous les pays d'Amérique du Sud qui ont fait part de leur indignation et de leur mépris devant l'attitude méprisante de la France

- Le gouvernement du Chili a lancé un appel pour clarifier ce qui s'est passé. Le gouvernement chilien a demandé en outre que les normes du droit international soient respectées, ainsi que le traitement dû à l'avion d'un chef d'État.

- Buenos Aires, la présidente argentine Cristina Kirchner a estimé qu' « un avion disposant d'une immunité absolue a été illégalement détenu dans la vieille Europe, ce qui constitue un vestige du colonialisme que nous pensions totalement dépassé. Ca n'a pas été seulement une humiliation pour la Bolivie, mais pour toute l'Amérique du Sud », a-t-elle déclaré, lors d'une cérémonie officielle.

- Au Brésil, la présidente Dilma Rousseff a signalé dans un communiqué l'indignation de son gouvernement. Réclamant avec force des excuses des pays concernés, particulièrement la France, elle a estimé que cet incident compromettait le dialogue entre les deux continents et les possibles négociations entre eux.

- L'Union des nations sud-américaines (Unasur, qui regroupe 12 pays), a fait part de « sa solidarité et de son indignation face à des actes qui ont mis en danger la sécurité de M. Morales et de son entourage », voila ce qu' indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères du Pérou, qui exerce actuellement la présidence tournante de l'organisation.

- À Caracas, l'Alba (Alliance bolivarienne pour les peuples, qui compte huit membres autour du Venezuela) a critiqué « une situation grave due à l'impérialisme nord-américain et ses alliés européens. »

- Le ministre vénézuélien des Affaires étrangères Elias Jaua a dénoncé « un attentat contre la vie du président Morales et son homologue équatorien Ricardo Patiño, une terrible offense ».

- Le vice-président bolivien Alvaro Garcia a annoncé lors d'une conférence de presse que plusieurs présidents latino-américains se réuniraient jeudi sur ce sujet à Cochabamba (centre).Cette affaire ira t'elle jusqu'a l'ONU ?

Les sous-préfets africains serviles sont une plaie pour le continent et une disgrâce face à la mémoire des ancêtres. Nous n'avons rien à espérer d'eux. Au regard de la microbiologie politique le parasite le plus dangereux, reste le parasite en déclin. Les populations Libyennes et celles de l'espace "franco-faune" en portent l'éloquent témoignage des stigmates.

La dignité de l'Amérique du Sud et une lecture attentive de l'affaire Snowden nous démontrent comment il faut se comporter avec des pays impérialistes et racistes. Nous avons avec les pays du sud une histoire commune, nous avons une longue histoire de lutte (la plus vieille de l'humanité). Tout africain qui puise dans cette histoire sait que nos sociétés savent incuber de grands leaders. C'est au sein de ce corps social immémorial que vont émerger les futurs visionnaires africains qui pourront collaborer avec l'Amérique du Sud pour édifier ce nouveau monde multipolaire.

Nos ancêtres africains en action ! Notre but l'unité, la victoire notre destinée. Vie, santé et force !

LGS 6 Juillet 2013

¡Hasta siempre Comandante!, Chavez pour toujours!

Eva Golinger, la fiancée yankee du Venezuela

Par Julie Pacorel

Rencontre avec la jeune avocate new-yorkaise qui a conquis Hugo Chávez en lui transmettant des rapports confidentiels américains.

Son entrée dans le hall de l'hôtel Alba de Caracas ne passe pas inaperçue. En bottes de cuir noir et blouse échancrée sur un soutien-gorge rouge vif, Eva Golinger traverse la pièce d'un pas pressé et assuré, provoquant les regards et les commentaires. Un homme la prend par le bras et lui murmure: «J'aime beaucoup ce que vous faites, Eva.» La jeune femme sourit distraitement. C'est elle qui a choisi ce lieu de rendez-vous. Elle sait que dans cet ancien palace nationalisé par Hugo Chávez, elle ne rencontrera que des amis. «Je reçois beaucoup de soutien de la population, les Vénézuéliens sont très spontanés donc il arrive qu'on me crie "je t'aime" dans la rue, mais on m'envoie aussi des menaces», explique-t-elle. Personne à Caracas n'est indifférent à la petite Américaine aux boucles châtain qui sur son blog, lors de débats télévisés, d'émissions radios ou dans les colonnes du quotidien Le Courrier de l'Orénoque, dont elle dirige la version anglaise, n'a de cesse de vanter la révolution du XXIe siècle d'Hugo Chávez et de conspuer l'«Empire» (comprenez les Etats-Unis, son pays).

A 37 ans, l'avocate new-yorkaise est connue depuis plusieurs années au pays de Simon Bolivar pour ses révélations fracassantes des stratégies de l'administration américaine pour déstabiliser le chef de file de la gauche latine. Fin mars, elle publie ainsi sur le site socialiste Aporrea, entre autres, des éléments d'un document intitulé «Doctrine de guerre irrégulière de l'armée des Etats-Unis». Un texte de 2009 qui mettrait au jour, selon elle, les projets expansionnistes de Washington, et inclurait le Venezuela dans un «axe d'instabilité» au même titre que l'Irak ou l'Afrique du Nord, dans lequel il serait prioritaire pour les Américains de renforcer leur présence militaire. «Avec les récentes révoltes en Egypte, Tunisie, Yémen, Bahrein et Libye, les Etats-Unis ont rempli leurs objectifs: étendre leur présence militaire et s'assurer du contrôle sur les ressources stratégiques de cette région», écrit-elle.

Des méthodes un peu rapides

Le journaliste américain Jeremy Bigwood, qui a travaillé avec Eva Golinger, reconnaît l'intérêt de son travail dans une interview au New York Times: «Personne n'a été capable d'attirer l'attention aussi bien qu'elle et pendant autant de temps sur des documents déclassifiés.»

L'enquêteur déplore pourtant le manque de rigueur de l'avocate à ses débuts, lorsqu'elle avait rendu public en 2007 un document de la CIA révélant l'Opération Tenaille, visant à déstabiliser le régime juste avant un référendum sur une réforme constitutionnelle. Tout porte à croire que ce document «rédigé en espagnol et non en anglais» était un faux… Une expérience qui l'aurait poussée à faire plus attention aux textes qu'on lui demande d'analyser, affirme-t-elle.

Mais pourquoi Eva Golinger, née Eve Golinger en Virginie et éduquée à New York, promise à une brillante carrière d'avocate, a-t-elle tout quitté pour le Venezuela ? «J'ai des origines vénézuéliennes», rappelle-t-elle avec un accent so american. Son amour du pays caribéen naît dans les années 1990, lorsqu'elle vient étudier à Mérida, capitale des Andes, à la recherche de ses origines, puisque la famille de sa mère avait vécu à Cuba et au Venezuela. Une époque qu'elle décrit minée par «une crise économique et une répression politique terribles, une population triste, en adoration devant les Etats-Unis». L'étudiante, déjà rebelle, s'implique dans les mouvements de lutte contre le pouvoir en place. Elle se marie à un Vénézuélien et rentre avec lui à New York en 1998, où elle obtient un diplôme de droit à la City University.

C'est de la Big Apple qu'elle voit le jeune «Commandante» se faire élire avec 56% des voix à la tête du



Eva Golinger

Venezuela. Elle est alors frappée par le «blocus médiatique» que forment les télévisions américaine contre ce nouveau président, qui, bien que démocratiquement élu, est présenté comme un dictateur. Le coup d'Etat raté contre Chávez en avril 2002 achève de la révolter profondément. «Après ce choc, je me suis mise à enquêter sur le rôle des médias et du gouvernement des Etats-Unis dans cette affaire, et j'ai demandé l'accès à des documents déclassifiés des agences américaines», raconte-t-elle tout en répondant à quelques coups de fil, en anglais… Un accès garanti à tout citoyen par la Loi américaine sur la liberté d'information mais qui demande une grande patience, entre le moment de la demande et l'obtention des documents.

Lorsqu'elle obtient enfin les anciens fichiers top-secrets, début 2004, elle reste abasourdie: «C'était impressionnant, j'ai pu voir qu'avant le coup d'Etat Washington avait financé des groupes d'opposition à Chávez, c'était écrit noir sur blanc.»

C'est le déclic qu'attendait la jeune femme pour retourner au Venezuela. «Je ne pouvais pas me taire, j'ai senti l'obligation de transmettre ces preuves à Chávez», explique-t-elle gravement, le regard perdu au loin.

D'autant plus qu'à ce moment-là à Caracas, raconte l'avocate, les opposants soupçonnés d'être à l'origine du coup d'Etat demandent un référendum révocatoire contre le président.

Mais la confiance d'un des chefs d'Etat les plus anti-américains de la planète n'était pas gagnée d'avance pour Eva et son espagnol aux intonations très gringas. Elle rit aujourd'hui de l'humiliation ressentie lors de sa première tentative de rencontrer le Commandante, alors qu'une amie photographe dans l'équipe de presse du président l'invite à l'accompagner à l'enregistrement du show dominical Alo Presidente. Expulsée de l'avion par la directrice de la communication du président, elle se retrouve «toute seule sur une base militaire, en larmes».

Prête à aller «jusqu'au bout»

Le lendemain, le 11 avril 2004, deux ans jour pour jour après le coup d'Etat, le président demande à la voir. C'est un Hugo Chávez très détendu qui la reçoit, mais quand la petite Américaine sort les documents qu'elle a précieusement compilés, il se tait enfin et l'écoute, captivé. Elle sort de l'ombre et apparaît soudainement au côté de Chávez sur toutes les télévisions. Plusieurs mois plus tard, après avoir sorti de

Suite à la page (19)

Edward Snowden demande l'asile politique à la Russie

Par José Fort

Edward Snowden, l'agent de la CIA qui a révélé le réseau mondial d'espionnage mis en place par les Etats-Unis et est retenu depuis 19 jours dans la zone internationale de l'aéroport Cheremetièvo de Moscou a décidé de demander l'asile politique à la Russie.

Cette demande a été formulée lors d'une rencontre organisée à sa demande avec plusieurs personnalités russes et deux avocats d'Amnesty International et Human Rights Watch. Condition posée par Moscou : ne pas nuire aux intérêts de notre « partenaire » étatsunien. En bref, plus un mot où comme l'a déclaré le porte-parole de Poutine « qu'il renonce totalement à ses activités qui font du tort à nos partenaires américains. » Voilà pour le côté officiel.

Comment commencer à expliquer le développement de cette affaire dont on ne connaît pas tous les dessous ?

Edward Snowden, « lanceur d'alerte » comme on dit, a décidé, semble-t-il, de dire la « vérité » au monde ne supportant plus l'espionnage massif mis en place par son gouvernement, visant jusqu'au moindre citoyen de la planète. Il arrive à Hong Kong avec ses ordinateurs remplis d'informations en bandoulière, livre quelques pépites, provoque un scandale international et prend un avion pour Moscou où, nous dit-on, il se trouve dans la zone internationale. Sauf que, jusqu'à il y a une heure, personne ne l'a vu. Les voyageurs en transit et les personnels ne l'ont pas rencontré. D'autres ont dû certainement lui consacrer quelques instants, le nourrir, l'écouter. Bref, Edward est sorti de l'ombre il y a une heure pour décider de rester pour le moment en Russie.

Que pouvait-il faire d'autre ? Répondre aux invitations venues du Venezuela, d'Equateur, du Nicaragua ? Pour rejoindre ces pays, il aurait été obligé d'emprunter le seul vol reliant la Russie à l'Amérique du Sud : le Moscou-La Havane. Avec tous les risques qu'il aurait fait courir aux voyageurs de cette ligne, la CIA étant prête à tous les mauvais coups.

Il y a des retournements de l'histoire qui font sourire. Il y a avait déjà les talibans afghans armés au début des années 1980 par la CIA devenus les ennemis de Washington. Il y a maintenant les citoyens nord-américains qui choisissent la liberté.



Edouard Snowden lors de sa rencontre avec des défenseurs des droits de l'homme à Moscou, le 12 juillet

L'Humanité 12 Juillet 2013

Italie : un sénateur compare une ministre noire à un singe

Roberto Calderoli, vice-président du Sénat italien et membre de la Ligue du Nord, parti populiste anti-immigration, a comparé la première ministre noire italienne, Cecile Kyenge, à un "orang-outan", dernière en date des insultes racistes la visant depuis qu'elle a été nommée en avril. Lors d'un rassemblement politique samedi à Treviglio dans le nord de l'Italie, Roberto Calderoli a estimé que l'ascension de Cecile Kyenge, née en République démocratique du Congo (RDC), jusqu'à sa nomination comme ministre de l'Intégration, donnait envie aux "immigrants illégaux" de venir en Italie. Au lieu de cela, Cecile Kyenge, qui a la nationalité italienne, ferait mieux d'être ministre "dans son propre pays", avait ajouté Calderoli, cité par les médias italiens.

"J'aime beaucoup les animaux - les ours et les loups, comme chacun sait - mais quand je vois des photos de Kyenge, je ne peux m'empêcher de penser qu'elle a les traits d'un orang-outang, même si je ne dis pas qu'elle en est un", a-t-il continué. Par deux fois ministre sous l'ancien président du Conseil Silvio Berlusconi (droite), Roberto Calderoli est coutumier de tels propos choquants. En 2006, il avait été contraint de démissionner de son poste de ministre de la Réforme après avoir exhibé à la télévision un T-shirt tournant en ridicule Mahomet. La même année, après la victoire de l'Italie à la Coupe du monde de football, il avait tenu des propos racistes envers des joueurs de l'équipe de France. Alors que l'Italie avait remporté le Mondial avec des "Italiens de souche", la France avait perdu parce que ses joueurs étaient "des nègres, des musulmans et des communistes", avait-il expliqué.



Cécile Kyengé, la première ministre noire italienne

JDD 14 Juillet 2013

Etats-unis : George Zimmerman, acquitté du meurtre de Trayvon Martin

Samedi soir, George Zimmerman, garde bénévole de 29 ans accusé d'avoir tué Trayvon Martin, un adolescent noir de 17 ans, une nuit de février 2012, a été acquitté.

A l'énoncé du verdict, il n'a lâché qu'un furtif sourire, sans laisser paraître d'émotion. Samedi soir, George Zimmerman, garde bénévole qui a tué un adolescent noir l'année dernière en Floride, a été acquitté par un jury de six femmes. Une nuit de février 2012, le gardien de 29 ans avait tiré sur un jeune noir de 17 ans, Trayvon Martin, alors qu'il surveillait une propriété grillagée. Il était notamment accusé d'avoir tiré sur lui durant une

Suite à la page (17)



Des marches de protestation spontanées dans plusieurs villes américaines dont San Francisco, Philadelphie, Chicago, Washington et Atlanta pour dénoncer l'acquittement de George Zimmerman par la Justice americaine



George Zimmerman au centre acquitté

Arrestation d'un enfant de 5 ans par les forces israéliennes à Hébron !



Wadia Karam Meswada en larmes

L'ONG B'Tselem a diffusé jeudi 11 juillet, une vidéo montrant les forces d'occupation israéliennes de l'unité "Golani" en train d'arrêter l'enfant Wadia Karam Meswada âgé de 5 ans et 9 mois, et le détenir pendant deux heures dans un camp militaire près du Caveau des Patriarches à Hébron, avant de le libérer et le rendre à sa famille.

Selon la vidéo, ni les larmes de l'enfant apeuré, ni l'intervention de certains citoyens de la vielle ville d'Hébron n'ont empêché les soldats de l'occupation israélienne d'arrêter l'enfant. Les images publiées par l'ONG Israélienne « B'Tselem » en disent long sur le traitement des enfants mineurs en Palestine occupée.

Comment comprendre le comportement de ces soldats israéliens ? On ne trouve évidemment pas d'explication rationnelle qui pourrait être liée par exemple à des impératifs de sécurité. La seule explication est que ces soldats se considèrent totalement et, par définition, dans leur bon droit. Les enfants palestiniens, comme leurs aînés, ne font pas partie de la même humanité qu'eux. La convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ne les concerne donc pas. Rien ne peut passer au-dessus de leur mission : garantir le bien-être des colons d'Hébron… qui se sont eux-mêmes donné pour but de « pourrir la vie » des habitants de la vieille ville.

On touche au cœur même de la philosophie de la colonisation qui amène à distinguer entre ceux qui auraient tous les droits (divins) pour eux et ceux qui constitueraient une véritable sous-humanité. C'est totalement inacceptable. Ce n'est malheureusement pas nouveau. En 2012, un rapport publié par le ministère des affaires étrangères britannique après une enquête menée par une délégation de 9 avocats, faisait état d'une situation inacceptable et émettait une série de demandes. Sans effet.

Le rapport de l'Unicef publié le 6 mars 2013 estimait à 700 le nombre d'enfants palestiniens arrêtés,

Suite à la page (17)

Suite de la page (12)

Une fois de plus, les nord-américains s'opposent à nouveau au droit d'asile. Et il faut le dire, l'asile est un principe très important et sacré. Le fait que les pays mentionnés soient dans cette situation, pose un autre problème. Si Snowden a désormais des endroits où aller, il n' a pas de vol direct. Vous pouvez passer de la Russie à ces pays mais tout vol doit s'arrêter pour faire le plein et aucun de ces pays n'a de vol direct ? C'est le drame actuel.

La seule possibilité que je vois, c'est qu'un avion russe transporte Snowden à Cuba et à partir de là il y a des vols directs vers l'un de ces pays. Le danger est que les Etats-Unis envoient des avions de guerre pour intercepter l'avion de Snowden, ce qui pourrait provoquer un autre incident international encore pire que celui d'Evo Morales. Et on ne peut exclure que les Etats-Unis attaquent un avion russe ou le forcent à atterrir à Miami ou ailleurs.

Comment passer de la Russie à un lieu de liberté et de protection ? Et je ne vois pas comment vous pouvez résoudre ce problème. Si Washington respectait un minimum de droit international il n'y aurait pas de problèmes, mais jusqu'ici, ils ont pratiqué l'intimidation et le piratage, créant des situations de grande tension internationale .

Echi : Ce qui reste clair, c'est que la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne sont de simples pions de l'empire américain.

JP : Oui. Ironiquement, la plupart des pays occidentaux aident les Etats-Unis pour espionner. Les derniers documents présentés, c'est que même l'Allemagne a coopéré avec les Etats-Unis sur l'espionnage, puis ils découvrent que leurs alliés les espionnaient eux.

Ils sont dans une situation presque kafkaïenne où les uns les autres ont à se plaindre d'espionnage quand ils sont censés travailler ensemble contre les autres. Le plus grave est que l'espionnage touche les pays puissants comme le Brésil. O Globo a publié hier que les documents Snowden révélés montrent que l'agence de sécurité américaine interceptait des millions de courriels et d'appels en provenance du Brésil, ce qui a touché non seulement les citoyens ordinaires, mais les responsables militaires du gouvernement, hommes d'affaires, politiciens, autrement dit, tout centre de pouvoir est sous surveillance américaine. Même les téléphones de Dilma Rousseff et ses commandants en chef, ses principaux banquiers.

Washington peut anticiper toute politique en disposant de l'information. Par exemple les problèmes de sécurité dans l'Amazonie, où ils peuvent s'opposer à une politique ou négocier des accords commerciaux dans la meilleure position parce qu'ils savent d'avance les forces et faiblesses du partenaire/adversaire. C'est un gros inconvénient pour un pays qui prétend être une puissance mondiale, maintenant soumis à l'espionnage américain en limitant ses chances tant au niveau des politiques que diplomatiques.

CX36, Radio Centenario 8 Juillet 2013
Insurgente.org
Traduction collective
LGS 13 juillet 2013

Raul Castro lance un appel à éliminer toute indiscipline et trait de détérioration morale chez les Cubains

Lors d'un discours impressionnant dans lequel il a abordé les principaux problèmes éthiques et moraux de la société cubaine actuelle, le Général d'armée Raul Castro Ruz, premier secrétaire du Comité central du Parti et président des Conseils d'État et des ministres, a exhorté les dirigeants des instances nationales à arrêter le facilisme et l'inertie dans leur comportement et à éliminer toute indiscipline et trait de détérioration morale chez les Cubains.

Au cours de la première session ordinaire de la huitième législature de l'Assemblée nationale du Pouvoir Populaire, le compañero Raul a ajouté l'importance de la participation citoyenne et a souligné que nous devons arrêter de fermer les yeux pour ne pas voir les difficultés et qu'il ne faut pas avoir peur d'avoir des problèmes dans l'exercice de ses fonctions. Il faut atteindre une mentalité ordonnée, disciplinée et exigeante.

La résignation, ou ce qui est le même: se rendre aux difficultés, n'est pas propre à un révolutionnaire. Il nous revient de remonter le moral et l'esprit combatif, a-t-il dit.

Le général d'armée a fait référence également à la performance positive de l'économie nationale malgré les pressions externes, les dommages causés par l'ouragan Sandy et nos propres insuffisances. Il a insisté sur le soutien de la population à mettre à jour le modèle économique, qui avance sans avoir à utiliser de la «thérapie de choc» et sans laisser à leur sort des millions de personnes comme ce qui se passe suite aux politiques d'ajustement mises en œuvre ces dernières années dans plusieurs pays de la riche Europe.

Au cours de la séance du matin il y a eu une explication détaillée du Vice-président Marino Murillo Jorge et Leonardo Andollo, chef et le chef adjoint, respectivement, du Comité pour la mise en œuvre des lignes directrices adoptées lors de la Sixième Congrès du Parti sur l'état d'avancement des principales mesures qui ont été développées.

Suite de la page (12)

1958, 1964, 1989, 2002

Cuba : 1808-1902, 1906-1909, 1912, 1917-1933, 1061, 1962

- Porto Rico : 1898, 1950
- Guam : 1898
- Samoa : 1899
- Honduras : 1903, 1907, 1911, 1912, 1919, 1924-1925, 1983-1989
- République dominicaine : 1903-1904, 1914, 1916-1924, 1965-1966
- Allemagne : 1917-1918, 1941-1945, 1948, 1961
- Russie : 1918-1922
- Yougoslavie : 1919, 1946, 1992-1994, 1999
- Guatemala : 1920, 1954, 1966-1967
- Turquie : 1922
- El Salvador 1932, 1981-1992
- Italie : 1941-1945
- Maroc : 1941-1945
- France : 1941-1945
- Algérie : 1941-1945
- Tunisie : 1941-1945
- Libye, 1941-1945, 1981, 1986, 1989, 2011
- Égypte : 1941- 1945, 1956, 1967, 1973, 2013
- Indes : 1941-1945
- Burma 1941-1945
- Micronésie : 1941-1945
- Papouasie-Nouvelle Guinée : 1941-1945
- Vanuatu : 1941-1945
- Autriche : 1941-1945
- Hongrie : 1941-1945
- Japon : 1941-1945
- Iran : 1946, 1953, 1980, 1984, 1987-1989
- Uruguay : 1947
- Grèce : 1947-1949
- Vietnam : 1954, 1960-1975
- Liban : 1958, 1982-1984
- Irak : 1958, 1963, 1990-1991, 1990-2003, 1998, 2003-2011
- Laos : 1962
- Indonésie : 1965
- Cambodge : 1969-1975, 1975
- Oman : 1970
- Laos : 1971-1973
- Angola : 1976-1992
- Grenade : 1983-1984
- Bolivie : 1986
- Iles Vierges : 1989,
- Libéria : 1990, 1997, 2003
- Arabie saoudite : 1990-1991
- Koweït : 1991
- Somalie : 1992-1994, 2006
- Bosnie : 1993
- Zaïre : 1996-1997
- Albanie : 1997
- Soudan : 1998
- Afghanistan : 1998, 2001
- Yémen : 2000, 2002
- Macédoine : 2001
- Colombie : 2002
- Pakistan : 2005
- Syrie : 2008, 2011
- Ouganda : 2011
- Mali 2013
- Niger : 2013

Selon les rapports de l'ONU, depuis 1950, le nombre total de morts suite aux interventions ou occupations américaines dans le monde s'élève à 1,3 milliard, 1,2 milliard pour les pays non européens et 0,6 milliard pour le monde musulman, soit pour ce dernier, un chiffre cent fois plus élevé que le nombre des victimes de l'Holocauste (5 à 6 millions). Ces données ne prennent pas en compte les opérations américaines de subversion dans le monde, ni les conséquences de la présence de bases militaires américaines sur la planète.

Selon le Pr. Jules Dufour, géographe canadien, les États-Unis ont établi leur contrôle sur 191 gouvernements membres des Nations unies par des réseaux de bases militaires (700 à 800 dans le monde), et aujourd'hui, via les dispositifs types « grandes oreilles ». L'armée américaine déploie actuellement plus de 260 000 personnels militaires sur la planète et 845 441 bâtiments et autres équipements.

Contercurrent.org
Afrique Asie 12 juillet 2013

Suite de la page (17)

altercation. Ses avocats ont fait valoir la légitime défense insistant sur le fait que l'adolescent l'avait jeté à terre et avait commencé à le frapper la tête contre le sol.

Un débat passionné a ensuite opposé ceux qui estiment que George Zimmerman - né d'un père blanc et d'une mère péruvienne - a tué Trayvon Martin par racisme à ceux qui sont convaincus qu'il a agi par légitime défense.

Le procureur de Floride, Angela Corey, a semble-t-il tranché. "Cette affaire n'a jamais concerné le racisme, ni le droit de porter des armes", a-t-elle déclaré. "Trayvon Martin avait un profil. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'il avait le profil pour devenir un délinquant. Même si le racisme était l'une des composantes dans l'esprit de George Zimmerman", a-t-elle également justifié. Concernant le port d'armes "un droit dans lequel nous croyons tous", la procureure a plaidé pour un "usage responsable" des armes lorsqu'un individu pense "qu'il doit utiliser une arme pour tuer quelqu'un". "Il faut être responsable quand on utilise des armes et nous croyons que cette affaire a tout au long concerné les limites à ne pas franchir", a-t-elle encore argumenté.

Le jury composé de six femmes - cinq blanches et une d'origine hispanique - a délibéré pendant plus de 16 heures avant de rendre son verdict d'acquittement. George Zimmerman risquait une condamnation à la prison à vie s'il avait été reconnu coupable de meurtre. Si le jury avait retenu le chef d'homicide, le garde de 29 ans encourrait une peine maximale de 30 ans de prison.

"Votre bracelet électronique va vous être retiré à la sortie de cette pièce. Et vous n'avez plus rien à voir avec cette cour", a déclaré la juge Deborah Nelson à l'attention de George Zimmerman après la lecture du verdict. "Manifestement, nous sommes aux anges avec ces résultats", a réagi son avocat principal. La famille de Trayvon Martin avait fait le choix de ne pas venir à l'audience mais a réagi sur les réseaux sociaux. "Même si j'ai le cœur brisé, ma foi reste inébranlable et j'aimerais toujours mon bébé Tray", a écrit le père de Trayvon sur Twitter.

Outre une vaste polémique, la mort de Trayvon Martin avait à l'époque provoqué de nombreuses manifestations aux Etats-Unis. Barack Obama avait même fait part de sa vive émotion. "Si j'avais un fils, il ressemblerait à Trayvon", avait-il déclaré ému. Vendredi, les dirigeants du comité de défense de l'adolescent décédé avaient toutefois appelé au calme, quel que soit le verdict. Si George Zimmermann était condamné, "il ne doit pas y avoir de manifestations de joie inappropriées, parce qu'un jeune homme a perdu la vie", a déclaré le Révérend Jesse Jackson, militant pour les droits civiques. Et s'il n'est pas condamné, "nous devrons éviter la violence parce qu'elle ne fait que conduire à davantage de tragédies".

Samedi dans la nuit, des marches de protestation spontanées ont eu lieu dans plusieurs villes américaines dont San Francisco, Philadelphie, Chicago, Washington et Atlanta. Sur Facebook, l'activiste Al Sharpton a publié une déclaration décrivant l'acquittement de Zimmerman comme "une gifle au peuple américain". Il a également organisé une conférence téléphonique d'urgence avec des pasteurs pour "discuter des prochaines étapes". La NAACP, la plus grande organisation américaine des droits civiques, a pour sa part exhorté ses partisans à signer une lettre demandant au procureur général Eric Holder de déposer plainte contre Zimmerman pour violation des droits de l'homme.

JDD 14 juillet 2013

Gladio-Luxembourg : Juncker contraint de démissionner

Inamovible Premier ministre du Luxembourg depuis 18 ans, Jean-Claude Juncker a présenté sa démission au Grand duc à l'issue de 7 heures de débats à la Chambre des députés. Des élections législatives anticipées devraient être convoquées.

M. Juncker, démocrate-chrétien, a été lâché par ses alliés socialistes. La Chambre examinait, le 10 juillet 2013, le rôle du Premier ministre dans la gestion des services secrets, suite à la publication, le 5 juillet, du rapport de la Commission d'enquête sur le SREL.

Les parlementaires ont fait mine de croire que le Gladio avait effectivement été dissous en 1990 et que les agissements ultérieurs du SERL étaient une dérive explicable par un manque de supervision du Premier ministre. Le Premier ministre, quant à lui, ne pouvant reconnaître la perpétuation du système secret de l'Alliance atlantique, a été contraint de plaider avoir minimisé le sujet du fait de ses responsabilités au sein de l'Eurogroupe. Une version démentie par le fait que le M. Juncker avait infiltré son chauffeur au sein du SREL pour qu'il l'informe précisément de son action.

Réseau Voltaire 10 juillet 2013

Suite de la page (16)

nouveaux éléments prouvant l'implication de la CIA dans le coup d'Etat de 2002, elle est sacrée «fiancée du Venezuela» par Chávez lui-même, lors d'un meeting dans le plus grand théâtre de Caracas. Elle sort alors un livre, Le Code Chávez, qui sera traduit en huit langues.

En bonne «fiancée», Eva accompagne le président dans plusieurs déplacements officiels dans des pays où son livre est traduit. Elle rencontre notamment Mahmoud Ahmadinejad qu'elle trouve «aimable», ou Alexandre Loukatchenko «très sympathique», dont le régime est selon elle «loin d'être une dictature». Mouammar Kadhafi lui laissera quant à lui l'impression d'«un artiste de performances plus qu'un chef d'Etat». Lorsqu'on évoque les manifestations de soutien d'Hugo Chávez au dictateur libyen, elle perd un peu de sa spontanéité, glisse un doigt dans son ras du cou de satin rouge avant de répondre. «Chávez a toujours suivi une ligne ferme de non-intervention, affirme-t-elle. De plus tous les pays ont eu des relations avec Kadhafi, le Venezuela comme les autres!» Elle profite de l'occasion pour réaffirmer son «dégoût du besoin constant des Etats-Unis de se mêler des affaires des autres».

Depuis 2005, la pasionaria vit à temps plein à Caracas, laissant derrière elle son cabinet d'avocat et son mari, «qui ne comprenait pas (sa) lutte». Elle retourne souvent à New York pour des conférences notamment, et avoue que c'est sa «ville préférée». «Je défendrais New York jusqu'à la mort!», clame-t-elle, le poing en l'air, en riant. Mais elle ne supporte pas la culture américaine «si conservatrice et consumériste». «Je ressens un instinct de protection envers le Venezuela, ce pays a été attaqué pendant des siècles», justifie-t-elle.

Elle se dit prête à aller «jusqu'au bout» pour défendre la révolution de Chávez, à qui elle concède un seul défaut: «Il ne sait pas dire non: les gens lui demandent une maison, il la leur donne.»

Aujourd'hui, de plus en plus de chavistes font confiance à cette Américaine qu'ils ont longtemps soupçonné de collaborer avec la CIA. De son côté, elle affirme qu'elle n'a jamais été payée par le gouvernement bolivarien et qu'elle est «totalement indépendante».

Eva Golinger fascine au-delà du Venezuela, un réalisateur français (Rachid Hami) se serait même emparé de son histoire pour en faire une fiction à suspens. «C'est l'histoire d'une femme forte, qui a une histoire extraordinaire», raconte la muse en question.

Slate.fr 13/04/2011

Suite de la page (17)



Les forces d'occupation israéliennes de l'unité "Golani" en train d'arrêter l'enfant Wadia Karam Meswada

interrogés et détenus tous les ans en Cisjordanie par l'armée, la police et les agents de la sécurité israéliens. Dans son rapport, l'Unicef dit avoir identifié des traitements jugés "cruels, inhumains ou dégradants par la Convention des droits de l'enfant et par la Convention contre la torture".

Yigal Palmor, porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères a alors déclaré que les autorités civiles et militaires collaboraient avec l'Unicef sur ce rapport, dans le but d'améliorer le traitement des mineurs palestiniens en détention.

Aujourd'hui nous voyons qu'il n'en est rien. En l'absence de réelles pressions internationales, rien ne sera fait par les autorités israéliennes pour arrêter ces crimes contre les enfants de Palestine car ces agissements sont au cœur même de leur politique. C'est dire, une fois encore, la responsabilité de la communauté internationale. Et au-delà de toutes les organisations et citoyens attachés à la défense des droits humains.

Bureau National de l'AFPS, communiqué du mardi 16 juillet 2013
Association France Palestine Solidarité

Par Frantz Latour

Une onde, une brise, le souvenir d'heureuses vacances, les lavandières au bord de la rivière partageant joies et peines, le chant martial et vif du coq faisant sa révérence à la rosée du matin, le parfum de terre du pays, la fille éternelle fontaine au bord des chemins, l'odeur des caféiers aux fleurs blanches de nos mornes, le dur labeur de l'indigène bolivien astreint aux travaux des mines, tout est matière à inspiration pour le poète. A plus forte raison si son cœur bat plus fort, au rythme de l'adieu reconnaissant à une mère *altière comme pas une* arrivée au bout du grand voyage de la vie, *cathédrale endormie /dans le temps large du silence.* Il nous fait toujours plaisir d'accueillir dans nos colonnes la poésie de Lenous (Nounous) Suprice, toujours en jets diaphanes soit pour dessiner l'épure d'une *Fictive andalouse en ma mémoire*, soit pour saluer le départ d'une mère dont la silhouette assoupie, heureuse, *ap chache siwo myèl / nan barik pwennfèpa lavi a.*

Rekonesans

Jodi a kè m ap pedale machinakoud
rekonesans li
pou fè yon wayabèl remèsiman
pou ou
ki te lave rad sal mwen ak syè nan
fwon w.

Pandan m ap di sa
ou ta di m tande
jouk kou n ye a
kout batwèl ponyèt ou k ap frape
sou dra lavi a ki te vle pachiman.

Jodi a kè m ap mete zegui ak fil nan
twal
pou l bwode yon ti mouch-
wa
pou ou
ti pye
ki te chose soulye desanlye
sou wout bajou kase.

Pandan m ap di sa
ou ta di m tande
jouk kou n ye a
bri pye w k ap fè lagokache
ak lavi a.

Jodi a kè m ap layite flè jas-
men ak flè gayak
pou fè yon tonnèl repozwa
pou vwa chen michan w
ki te pase anpil tan ap
kwape malfini
nan lakou manman poul
mwen.

Pandan m ap pale la a
ou ta di m tande
jouk jodi a
vwa w k ap wouke solèy
ki potko vle leve
nan jounen lavi a.

Jodi a kè m ap koule yon ti
sous dlo fre
ki pral simen losyon l anba
zèsèl plan men w
pou dans pay ak alimèt ou
te danse san tanbou
nan rara bò lakay.

Etan m ap di sa la a
ou ta di m pran sant lafi-
men w
jouk kou n ye a
k ap chache siwo myèl
nan barik pwennfèpa lavi
a.

Lenous Suprice

Altière comme pas une

(à la mémoire de ma mère)

Il y a la mer qui te souri-
ait
quand tu étais petit
bateau
faisait le tour du feu
pour sauver tes marrons
d'une abrupte fin
te repassait les leçons de
choses à apprendre
le long de tes vêtements
intérieurs
s'effaçait à l'embouchure
de certaines eaux
bonnes ou un peu moins
et fermait la voie à
l'impossible
pour paver une meilleure
issue à ton avenir.

A contrario
sans attendre
il y a la mer qui
s'asséchait à grandeur
quand tu étais sur le
point d'être
pour la première fois
depuis des vagues et des
vagues
assez belle barque à
l'horizon
et passait son temps à
vouloir protéger
simplement immuniser
ses imposants poissons
contre les algues en
abondance de la destruc-
tion.

Elle a perdu la plus
grande part de ses che-
vaux
tout à fait résignée
mais a bravement pris
en course le poulain des
rails du hasard
un certain jour de juillet
en bas âge
devant l'insondable au
loin rameutant ses tam-
bours
dans le parcours obligé
altière comme pas une
pour aller jusqu'au bout
de l'incommensurable.

La voici maintenant
irrémédiablement as-
soupie
cathédrale endormie
dans le temps large du
silence
à la fine pointe des
messes quotidiennes
offrant comme si de rien
n'était
à ses nombreux fidèles
malgré le glas lourd de
l'angoisse
joyeux sourires et récon-
fort sincère
en la procession de
l'heure
malgré tout.

Lenous Suprice